



# Bulletin Officiel

N°6732 Jeudi 10 Novembre 2022

www.cmf.tn

27<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR  
DES NORMES IFRS

2

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

ADVANS TUNISIE SA - 2022-4 -

3

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- FONDS DE FONDS ANAVA
- FA NAVA SEED FUND
- FA START UP MAXULA SEED FUND
- FCPR MAX ESPOIR
- FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES
- FCPR MAXULA JASMIN
- FCPR MAXULA JASMIN PMN
- FCPR TUNINVEST CROISSANCE
- FCPR INKADH

**COMMUNIQUE DU CMF**

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA  
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.



**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

أدفنس تونس

**ADVANS TUNISIE SA**

*Société Anonyme au capital social de 23.000.000 Dinars*  
*Siège social : Immeuble Vie III, Zac Khareddine, Lac III, Tunis*  
*Identifiant unique : 1317726X*  
*Tél : 36 410 510*

*Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit*

**Emission d'un Emprunt Obligatoire**

**« ADVANS 2022- 4»**

**de 4 000 000 Dinars**

**Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**1. Décisions à l'origine de l'émission :**

Lors de sa réunion tenue le **15/02/2022**, l'Assemblée Générale Ordinaire de « ADVANS TUNISIE SA » a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant global de **100 millions de dinars** au cours des exercices 2022 et 2023, et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions et pour signer tous actes, percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **04/10/2022** a approuvé d'émettre des emprunts obligataires selon les conditions plafonnées suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
5 ans	Un taux (TMM+3,5%) fixe durant toute la durée de vie de l'Emprunt et/ou TMM+3%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La Direction Générale d'ADVANS TUNISIE, a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, comme suit :

<b>Montant</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
4.000.000 dinars	5 ans	10,35% Brut l'an et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

## 2. Renseignements relatifs à l'émission :

### • **Montant de l'emprunt**

Le montant nominal du présent emprunt est de **4 millions de dinars**, divisés en 40.000 obligations de **100 dinars** de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « ADVANS-2022-4 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### • **Période de souscriptions et de versements**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14/11/2022** auprès d'AMEN INVEST, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **17/11/2022**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 40.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 4.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/11/2022**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### • **But de l'émission**

ADVANS TUNISIE SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

## 3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2022-4 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par AMEN INVEST- Intermédiaire en Bourse.
- **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/11/2022**, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **17/11/2022** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :
  - **Taux fixe** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 10,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2.75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N**.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.  
L'emprunt sera amorti en totalité le **17/11/2027**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/11/2023**.  
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Ce taux est de **10,35%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : **2,75%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**
  - **Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sont émises pour une durée de **5 ans**.
  - **Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » est de **3 années**.
  - **Duration de l'emprunt** (souscription à taux fixe) La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6502 années**.
- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « ADVANS 2022-4 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunaux compétents en cas de litige:** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/	104,3	108,9	108,9
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	150,283	150,308
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	124,997	125,016
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	135,356	135,379
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	130,577	130,600
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	131,297	131,321
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	125,328	125,347
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	50,441	50,448
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,521	36,527
10 POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	118,444	124,388	124,408
11 BTK SICAV ***	BTK CONSEIL	16/10/00	104,652	109,684	109,700
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,317	19,319
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	133,630	133,642
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,254	1,255
15 FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	130,911	130,930
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,689	12,690
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	185,161	185,193
18 FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,551	12,553
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	105,260	105,278
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	107,907	107,927
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	15,101	15,104
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,050	2,055
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	68,087	68,094
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	143,961	143,937
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	109,597	109,380
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	116,604	116,622
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	152,870	152,723
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	573,657	573,300
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	150,797	150,920
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	190,949	191,097
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	104,413	104,341
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	138,055	138,014
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	173,738	173,896
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	156,560	156,633
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	24,058	24,014
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	98,036	97,958
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,016	1,016
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,017	1,016
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 376,068	2 379,942
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	151,083	152,687
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	242,879	243,567
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,091	3,077
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,781	2,770
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,011	63,153
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,379	1,380
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,277	1,273
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,281	1,275
48 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSET **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	14,819	14,812
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	11,374	11,366
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	14,427	14,429
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	93,894	93,703
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,280	1,282

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	109,794	109,808
57	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	101,134	101,148
58	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	107,491	107,509
59	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	104,896	104,912
60	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	106,609	106,628
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	109,991	110,010
62	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	106,216	106,233
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	103,371	103,389
64	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	101,281	101,281
65	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	107,055	107,072
66	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	108,849	108,869
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	106,409	106,427
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	105,024	105,037
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	105,327	105,343
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	103,865	103,882
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	107,094	107,104
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	104,347	104,364
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	102,540	102,553
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	107,586	107,601
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	103,189	103,204
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	111,449	111,464
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	105,935	105,953
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	109,649	109,666
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	110,294	110,442
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	64,466	64,435
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	107,949	107,685
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,912	17,911
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	313,301	313,140
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 198,048	2 196,991
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,899	70,849
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	56,004	55,983
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,676	108,684
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,413	11,418
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,448	15,456
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	17,410	17,384
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	15,093	15,087
92	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation
93	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	106,414	106,026
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	88,421	88,572
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	92,700	92,859
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	104,707	104,565
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	100,788	100,507
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,891	10,890
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	104,295	104,327
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	153,372	152,936
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	104,191	104,302
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	122,749	123,117
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	135,217	135,615
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	198,297	198,537
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	183,579	183,933
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	177,668	177,902
107	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	24,394	24,432
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	152,130	151,585
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	160,233	160,458
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 131,511	5 116,431
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	96,691	96,181
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 848,719	4 865,403
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,737	10,685
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	172,219	172,828
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 502,409	11 465,425
117	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 244,441	10 204,286
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	126,753	126,459

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

\*\*\*\* La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant**  
**du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957



68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	

99.Zitouna Takaful

Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,  
1<sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-

71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis



11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 <sup>ème</sup> étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# **FCP FONDS DE FONDS ANAVA**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2021

AMC Ernst & Young

## **SOMMAIRE**

	<b>PAGE</b>
<b>I - RAPPORT GENERAL</b>	<b>2</b>
<b>II - ETATS FINANCIERS</b>	<b>6</b>

**FCP FONDS DE FONDS ANAVA  
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021  
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021**

**Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire SMART CAPITAL SA**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de FCP FONDS DE FONDS ANAVA qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des autres éléments du résultat global, l'état de variation de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 045 KEUR, y compris y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 560 KEUR.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire SMART CAPITAL SA.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**Tunis, le 20 Juin 2022**



## **Etats financiers**

- Etat de la situation financière
- Etat de résultat
- Etat du résultat global
- Etat de variation de l'actif net
- Etat des flux de trésorerie
- Notes aux états financiers



**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**  
**AU 31 DECEMRE 2021**  
(Montants exprimés en Eur)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>
Actifs Courants		<u>1 332 630</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1.1	1 332 630
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u><b>1 332 630</b></u>
<b>PASSIFS</b>		
Autres passifs courants	3.1.2	287 228
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><b>287 228</b></u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Capital	3.1.3	1 605 600
Résultat de l'exercice		<u>(560 198)</u>
<b>ACTIFS NETS</b>	3.1.4	<u><b>1 045 402</b></u>
<b>TOTAL PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		<u><b>1 332 630</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 29/01/2021 au 31/12/2021**  
(Montants exprimés en Eur)

	Notes	Période Du 29/01/2021 au 31/12/2021
<b>Revenus</b>		<u>8 531</u>
Revenus des placements	3.2.1	8 531
<b>Charges</b>		<u>(568 729)</u>
<b>Charges de gestion</b>	3.2.2	(439 576)
<b>Autres charges</b>	3.2.3	(129 153)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<u>(560 198)</u>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<u>(560 198)</u>
Charge d'impôt sur le résultat		
<b>RESULTAT APRES IMPOT</b>		<u>(560 198)</u>

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**  
**Période allant du 29/01/2021 au 31/12/2021**  
(Montants exprimés en Eur)

<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>(560 198)</u>
Autres éléments du résultat global		
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>		<u>(560 198)</u>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 29/01/2021 au 31/12/2021**  
(Montants exprimés en Eur)

	<b>Notes</b>	<b>Capital</b>	<b>Résultat net</b>	<b>Total</b>
<b>Au 1 Janvier 2021</b>		-	-	-
Capital	3.1.3	1 605 600	-	1 605 600
Résultant net de l'exercice			(560 198)	(560 198)
<b>Au 31 Décembre 2021</b>	<b>3.1.4</b>	<b>1 605 600</b>	<b>(560 198)</b>	<b>1 045 402</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIEAU****31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en Eur)

	Notes	31/12/2021
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(560 198)</b>
Variation du :		
Variation des actifs financiers		-
Variation des passifs courants	3.1.2	287 228
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>(272 970)</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>-</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement provenant des souscriptions	3.1.3	1 605 600
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>1 605 600</b>
<b>Variation de la Trésorerie</b>		<b>1 332 630</b>
<b>Trésorerie et équivalents de Trésorerie en début de la période</b>		<b>-</b>
<b>Trésorerie et équivalents de Trésorerie en fin de la période</b>		<b>1 332 630</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021**

### **1 PRESENTATION DU FONDS**

Le FONDS DE FONDS ANAVA est un fonds commun de placement en valeur mobilières, régi par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 08 décembre 2020.

Le capital initial s'élevé à 40 141 000 Euros divisé en :

- ✓ 40 140 parts A de 1 000 Euros chacune.
- ✓ 1 000 parts B d'un (1) Euro chacune.

La durée de vie du Fonds est fixée à 20 ans à compter de la date de dépôt de la Tranche Initiale des premières souscriptions.

Le dépositaire de ce fonds est la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE(STB).

Le gestionnaire est SMART CAPITAL.

### **2 REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS ». Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

Les états financiers donnent une présentation raisonnable de la situation financière, du résultat global et des flux de trésorerie conformément au principe de continuité d'exploitation.

Les principes comptables fondamentaux appliqués par le Fonds sont résumés ci-dessous.

#### **2.1 Jugements de la direction**

##### **2.1.1 Continuité d'exploitation**

Le gestionnaire du Fonds a évalué la capacité du Fonds à poursuivre ses activités et est convaincue que le Fonds dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

De plus, le gestionnaire n'a connaissance d'aucune incertitude significative peut jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation.

Par conséquent, les états financiers continuent d'être préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

##### **2.1.2 Juste valeur par le biais du résultat**

Lorsque la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ne peut être dérivée de marchés actifs, la juste valeur est la valeur liquidative.

Les jugements tiennent compte de facteurs tels que le risque de liquidité et la volatilité. Des changements dans les hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

#### **2.2 Monnaies de présentation**

Le Fonds des fonds effectue ses opérations en Euros. Les états financiers arrêtés sont présentés en Euros.

## 2.3 Instruments financiers

### 2.3.1 Comptabilisation initiale

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Fonds assume les droits et les obligations contractuels y afférents.

### 2.3.2 Comptabilisation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, la société évalue tous les instruments financiers classés, à la juste valeur par le biais du résultat.

#### ✓ Actifs financiers

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Cette catégorie comprend tous les actifs de trésorerie détenus pour la revente en vue de réaliser à court terme des résultats sur la juste valeur. Les gains/pertes sur ces actifs financiers sont présentés dans le compte de résultat dans la période où ils/elles surviennent.

#### ✓ Passifs financiers

Les passifs financiers incluent les montants à payer. Ils sont évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

#### ✓ Analyse des actifs et passifs financiers par mode d'évaluation :

31 décembre 2021	Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat		Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la juste valeur
	Obligatoirement à la juste valeur	Désignés à la juste valeur			
Liquidités	-	-	1 332 630	1 332 630	1 332 630
<b>Montant total des actifs financiers</b>	-	-	<b>1 332 630</b>	<b>1 332 630</b>	<b>1 332 630</b>
Dettes	-	-	287 228	287 228	287 228
<b>Montant total des passifs financiers</b>	-	-	<b>287 228</b>	<b>287 228</b>	<b>287 228</b>

### 2.3.3 Reclassement

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale à moins que le Fonds ne modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers concernés seraient reclassés le premier jour de la première période de reporting suivant le changement de modèle économique.

### **2.3.4 Décomptabilisation**

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- ✓ Les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré
- ✓ Le Fonds a transféré ses droits à recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a assumé l'obligation de payer l'intégralité des flux de trésorerie reçus sans délai significatif à un tiers en vertu d'un accord de « pass-through » soit :
- ✓ Le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif
- ✓ Le fond n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

### **2.4 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2.5 Conversion de devises**

Les montants des revenus et dépenses sont convertis en Euros aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés devise sont convertis en Euros aux taux en vigueur à la date du bilan. Les différences de conversion entrent dans la détermination du résultat net

### **2.6 Politiques et procédures de gestion du risque**

La société SMART CAPITAL a mis en place des procédures en matière :

#### **- Process d'investissement et désinvestissement du Fonds de Fonds ANAVA :**

- ✓ Process d'investissement :

Les étapes clefs du processus d'investissement se présentent comme suit :

- ✓ Analyse du dossier
- ✓ Soumission à l'approbation du comité Deal Flow
- ✓ Analyse approfondie du dossier
- ✓ Comité d'Investissement
- ✓ Négociation des termes et conditions et préparation du closing
- ✓ Closing & Post-closing
- ✓ Représentation dans les instances de gouvernance des Fonds Sous-Jacents

Les règles d'investissement :

Le Fonds de Fonds investit dans des Fonds sous-jacents en respectant les caractéristiques et règles suivantes :

- ✓ Les Fonds Seed Stage ont la forme juridique de Fonds d'investissement spécialisés avec une taille minimale de 5 millions d'Euros ou équivalent. La participation du FDF

- dans chaque Fonds Seed Stage ne peut pas dépasser 75% de la taille desdits fonds avec un ticket maximum de 7,5 millions d'Euros par Fonds sous-jacent,
- ✓ Les Fonds Early Stage ont la forme d'investissement spécialisés avec une taille minimale de 10 millions d'Euros ou équivalent. La participation du FDF dans chaque Fonds Early stage ne peut pas dépasser 50% de la taille desdits fonds avec un ticket maximum de 10 millions d'Euros par Fonds sous-jacent,
  - ✓ Les Fonds Late Stage peuvent prendre la forme de Fonds d'investissement spécialisés constitué en Tunisie ou tout équivalent à l'étranger d'une taille minimale de 50 millions d'Euros ou équivalent. La participation du FDF dans chaque Fonds Late Stage ne peut pas dépasser 20% de la taille desdits fonds avec un ticket maximum de 15 millions d'Euros par Fonds sous-jacent,

L'allocation du FDF dans chaque catégorie de Fonds ne peut pas dépasser 40% de la taille du FDF. Le FDF investit dans des fonds généralisés et des fonds sectoriels sans que le total des participations dans des fonds spécialisés dans un secteur donné ne dépasse 40% de la taille du FDF.

Les sociétés de gestion qui gèrent les Fonds doivent répondre aux conditions suivantes :

	<b>Fonds Seed Stage</b>	<b>Fonds Early Stage</b>	<b>Late stage</b>
Forme juridique	La SG doit être une société de gestion de droit tunisien agréé par le CMF		La SG est une société de gestion de droit tunisien agréé par le CMF ou une société de droit étranger. Si la SG est de droit étranger, elle doit disposer d'une représentation en Tunisie.
Actionnariat de l'équipe de gestion	L'équipe de gestion est actionnaire à plus de cinquante pourcent (50%) du capital de la SG		
Partenaire stratégique (lien capitalistique et/ou contrat d'assistance)	La SG doit justifier d'un partenaire stratégique i.e. une société de gestion de fonds d'investissement non Tunisienne avec une expérience extensive et un <i>track-record</i> de qualité sur l'activité ciblée. Le lien avec la SG peut être un lien capitalistique et/ou un contrat d'assistance ;		NA
Fund Matching	Capacité à réaliser sa levée de fonds avec des éléments probants sur les investisseurs		
Equipe de Gestion	Des équipes compétentes aux profils complémentaires avec des expériences de qualité. Les dynamiques de nouvelles équipes de gestion sont encouragées.		Des équipes compétentes avec un <i>track-record</i> de qualité sur l'activité ciblée. Si la SG est de droit étranger,



		l'équipe basée en Tunisie doit compter au moins un Directeur d'Investissement ou plus.
--	--	--

**En 2021, aucun investissement n'a été réalisé par le Fonds.**

✓ **Process de désinvestissement**

Les étapes clefs du processus désinvestissement se présentent comme suit :

- ✓ Analyse préalable
- ✓ Instruction approfondie
- ✓ Décision de désinvestissement
- ✓ Closing

Les deux processus d'investissement et de désinvestissement est soumis au dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT).

- **Suivi des investissements du Fonds de Fonds**
  
- **Mandats dans les organes de gouvernance des participations du Fonds de Fonds**

Le fond est exposé aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité

Le gestionnaire a la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques du Fonds.

Les politiques de gestion des risques du Fonds sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels le Fonds est confronté, pour établir des limites de risque et des contrôles appropriés, et surveiller les risques et le respect des limites.

Les politiques et systèmes de gestion des risques sont revus régulièrement pour refléter les changements dans les conditions du marché et les activités du Fonds.

Exposition du risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente le risque de crédit maximal. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était :

	<b>2021</b>
	<b>EUR</b>
Liquidités et équivalents de liquidité	1 332 630
	<b>1 332 630</b>

Risque de crédit par âge

2021	Valeur comptable EUR	Valeur actuelle EUR	30-60 jours EUR	60-90 jours EUR	90-180 jours EUR	180- 360 jours EUR	Supérieur à 1 an EUR
Liquidités et équivalents de liquidités	1 332 630	1 332 630	-	-	-	-	-
<b>Total Valeur brute</b>	<b>1 332 630</b>	<b>1 332 630</b>	-	-	-	-	-
<b>Total Valeur nette</b>	<b>1 332 630</b>	<b>1 332 630</b>	-	-	-	-	-

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qui survient lorsque les échéances des actifs et des passifs ne correspondent pas. Une position inégalée améliore potentiellement la rentabilité, mais peut également augmenter le risque de pertes. L'objectif du Fonds est de minimiser ces pertes en maintenant suffisamment de liquidités et d'autres actifs courants très liquides et en disposant d'un montant disponible et adéquat de facilités de crédit engagées.

**2.7 Placements**

Dans sa stratégie globale de gestion du portefeuille, le Fonds place ses disponibilités dans des contrats de placements à terme.

Au 31 décembre 2021, les placements présentent un solde nul.

**2.8 Transaction avec les partis liées**

Le FDF est géré par la société SMART CAPITAL. En 2021, la société SMART CAPITAL a facturé au FDF ANAVA le montant de 439 388 Euros au titre de frais de gestion.

Le montant restant à payer au 31 décembre 2021 pour les frais de gestion s'élève à 238 874 Euros.

**2.9 Gestion du capital**

Le Fonds gère son capital pour s'assurer qu'il sera en mesure de poursuivre son exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires grâce à l'optimisation du solde du capital. Les détails de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B et des engagements en capital sont fournis à la note 3.1.3.

Le gestionnaire a évalué la capacité du Fonds à poursuivre ses activités et n'ont aucune raison de croire que l'entreprise ne le sera pas au cours de l'année à venir.

En outre, la direction n'a connaissance d'aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation.

### **3 NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS**

#### **3.1 Notes explicatives de la situation financière**

##### **3.1.1 Liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 1 332 630 Eur et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2021</b>
Banque STB en Eur	1 332 630
<b>Total</b>	<b>1 332 630</b>

##### **3.1.2 Autres passifs courants**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 287 228 Eur et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2021</b>
Rémunération du gestionnaire	238 874
Rémunération du dépositaire	188
Etats impôts et taxes	20 786
Autres	27 380
<b>Total</b>	<b>287 228</b>

##### **3.1.3 Capital**

Les droits des Porteurs de Parts sur les actifs du Fond De Fond ANAVA (FdF) sont représentés par des Parts de différentes catégories précisées ci-dessus ("Souscriptions") :

- Les Parts de catégorie A ("Parts A") sont des Parts prioritaires qui donnent droit au paiement du montant libéré au titre de ces Parts, du Rendement Prioritaire et d'une quote-part de la plus-value réalisée par le FdF au-delà du Rendement Prioritaire.
- Les Parts de catégorie B ("Parts B") sont des Parts subordonnées, donnant droit au paiement du montant libéré au titre de ces Parts et d'une quote-part de la plus-value réalisée par le FdF. La Souscription des Parts B est réservée à la Société de Gestion, ses employés et ses cadres.

Les Parts A sont souscrites à leur valeur initiale qui s'élève à mille (1 000) Euro par Part. Les Parts B sont souscrites à leur valeur initiale qui s'élève à un (1) Euro par Part.

Les Souscriptions au titre des Parts B s'élèvent à un total de mille (1 000) parts représentant un montant total de mille (1 000) Euro, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Toute distribution de Produits de Cession ou de sommes distribuables, effectuées par le FdF seront allouées comme suit :

- a. Premièrement, aux Porteurs de Parts A, au prorata de leurs Souscriptions respectives, jusqu'à ce qu'un montant égal au montant libéré au titre des Parts A à cette date ait été distribué en totalité aux Porteurs de Parts A ;
- b. Deuxièmement, aux Porteurs de Parts A, au prorata de leurs Souscriptions

respectives, jusqu'à ce que les Porteurs de Parts A aient reçu un montant équivalent à un multiple de 1,1x de leurs Souscriptions libérées respectives (le "Rendement Prioritaire") ;

c. Troisièmement aux Porteurs de Parts B, au prorata de leurs Souscriptions respectives, jusqu'à ce qu'un montant égal au montant libéré au titre des Parts B à cette date ait été distribué en totalité aux Porteurs de Parts B ;

d. Quatrièmement, aux Porteurs de Parts B, au prorata de leurs Souscriptions respectives, à titre de catch-up jusqu'à ce que les Porteurs de Parts B aient reçu onze (11) % du Rendement Prioritaire payé aux Porteurs de Parts A (c'est à dire, jusqu'à ce qu'ils aient reçu au titre du présent paragraphe « d », un montant égal à dix (10) % du total des sommes distribuées aux Porteurs de Parts A au titre du Rendement Prioritaire et des sommes distribuées aux Porteurs de Parts B au titre du présent paragraphe « d ») ; et

e. Finalement, le solde, s'il existe, dans la proportion de quatre-vingt-dix (90) % aux Porteurs de Parts A, au prorata de leurs Souscriptions respectives, et dix (10) % aux Porteurs de Parts B, au prorata de leurs Souscriptions respectives.

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

**Souscriptions et libérations réalisées (Parts A)**

Montant souscrit	40 141 000
Nombre de parts émises	40 140
Nombre de porteurs de parts	1
Montant libéré	1 605 600

**Souscriptions non encore réalisées (Parts B)**

Montant	1 000
Nombre de titres émis	1 000
Nombre de porteurs de parts nouveaux	1

### 3.1.4 Valeur liquidative des Parts

Au 31 décembre 2021, la valeur liquidative des Parts se présente comme suit :

	<u>PARTS A</u> <u>EUR</u>	<u>PARTS B</u> <u>EUR</u>	<u>TOTAL</u> <u>EUR</u>
<i>Répartition de l'actif net</i>			
Actif net au début de la période	1 605 600	-	1 605 600
Capital souscrit au cours de l'année	-	-	-
Montant distribué au cours de l'année	-	-	-
<b>Actif net en fin de la période</b>	<b>1 605 600</b>	<b>-</b>	<b>1 605 600</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(560 198)</b>	<b>-</b>	<b>(560 198)</b>
<b>ACTIF NET AU 31/12/2021</b>	<b>1 045 402</b>	<b>-</b>	<b>1 045 402</b>
<b>Nombre de parts souscrites</b>	<b>40 140</b>	<b>-</b>	<b>40 140</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2021</b>	<b>26,04</b>	<b>-</b>	<b>26,04</b>

### 3.2 Notes explicatives de l'état de résultat :

#### 3.2.1 Revenus des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 8 531 Eur et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 29/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des dépôts à terme	8 531
<b>Total</b>	<b>8 531</b>

#### 3.2.2 Charges de gestion

Le total de ces charges s'élève au 31 Décembre 2021 à 439 576 Eur et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 29/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	439 388
Rémunération du dépositaire	188
<b>Total</b>	<b>439 576</b>

#### Rémunération du gestionnaire :

La Société de Gestion recevra du FdF une rémunération annuelle (la "Commission de Gestion") :

- A compter du Premier Jour de Souscription et jusqu'à la fin de l'exercice comptable au cours duquel intervient la Date de Clôture de la Période d'Investissement, la Commission

de Gestion sera égale à un (1) % HT des Souscriptions.

- A compter de l'exercice comptable qui suit la Date de Clôture de la Période d'Investissement et jusqu'au dernier jour de la période de liquidation du FdF, la Commission de Gestion sera égale à un (1) % HT d'une assiette calculée à partir des investissements dans les Fonds Sous-Jacents diminués des investissements dans les Fonds Sous-Jacents liquidés ou sortis.

La Commission de Gestion sera soumise à la TVA que le FdF paiera en sus de la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera facturée par avance par la Société de Gestion, au début de chaque trimestre civil, au 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre et pour la première fois, au Premier Jour de Souscription, sur une base de prorata temporis.

### **Rémunération du dépositaire :**

Pour l'ensemble de ses prestations, le Dépositaire recevra une rémunération annuelle de 0,015% HT par an de l'actif net du FdF tel qu'évalué au 31 décembre, qui ne pourra excéder 1000 Eur HT par an.

Cette rémunération sera calculée et réglée à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

### **3.2.3 Autres charges**

Le solde de ce posté s'élève au 31 Décembre 2021 à 129 153 Eur et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période Du 29/01/2021 Au 31/12/2021</b>
Rémunérations membres des comités	3 000
Redevances du CMF	101 636
Rémunération Avocat	11 566
Primes d'assurance	4 605
Rémunération du commissaire aux comptes	6 142
Rémunération assistance comptable	2 008
Impôts et Taxes	600
Frais bancaires	2
Gains de change	(406)
<b>Total</b>	<b>129 153</b>

## **4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture pouvant affecter les états financiers au 31 décembre 2021.

# ***ANAVA SEED FUND***

## ***Rapport du commissaire aux comptes***

***arrêtés au 31 décembre 2021***



# ***Rapport Général***



Tunis, le 02 septembre 2022

**Messieurs les membres du conseil d'administration  
de la société de gestion du fonds d'amorçage  
« ANAVA SEED FUND »**

**Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du « ANAVA SEED FUND », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 21.979.438 dinars, y compris un résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 1.901.209 dinars.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « ANVA SEED FUND » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Rapport de Gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités du gestionnaire

Les organes de direction de la société de gestion du fonds « FLAT6LABS TUNISIA », sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

## Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à

www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds « Anava Seed Fund ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

#### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds avec la réglementation en vigueur.

### ***C.A.F Conseil Audit Formation***

***Abir MATMTI***

***Associée***

  
Conseil Audit Formation CAF  
Membre de PwC Network  
PwC - Rue Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac - Tunis  
Tél: 216.71.160.000 / 71.963.900  
Fax: 216.71.861.789  
RIF : 00244107/A/IN/000

## ***Etats Financiers***

**BILAN AU 31 décembre**  
**(exprimé en Dinars Tunisiens)**

ACTIFS	Note	2021	2020
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>			
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	<b>AC 1. a</b>	16 955 618	11 289 658
b- Titres OPCVM		-	-
c - Obligations et valeurs assimilées		-	-
d - Autres valeurs du portefeuille	<b>AC 1. d</b>	912 150	622 150
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>			
a - Placements monétaires	<b>AC 2</b>	3 500 572	2 500 000
b - Disponibilités	<b>AC 2</b>	665 966	1 240 359
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>			
a- Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b- Titres de créances échus		-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>			
a- Débiteurs divers	<b>AC 4. a</b>	59 275	59 025
b- charges constatées d'avance		-	-
c- Immobilisations nettes		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>22 093 582</b>	<b>15 711 192</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs		-	-
PA 2 - Autres créditeurs divers	<b>PA 2</b>	114 145	106 535
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>114 145</b>	<b>106 535</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>			
	<b>CP 1</b>	<b>25 608 514</b>	<b>18 468 904</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>			
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		<2 864 248>	<2 032 720>
b- Sommes distribuables de l'exercice		<764 828>	<831 528>
<b>ACTIF NET</b>		<b>21 979 438</b>	<b>15 604 657</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>22 093 582</b>	<b>15 711 192</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Pour l'exercice clos le 31 Décembre**  
**(exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<i>Note</i>	<b>2021</b>	<b>2 020</b>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>		<b>57 936</b>	<b>87 663</b>
a- Dividendes		-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 936	22 039
c - Revenus des autres valeurs	<b>PR1</b>	40 000	65 624
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>135 306</b>	<b>79 427</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>193 242</b>	<b>167 089</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>CH 1</b>	<b>907 136</b>	<b>906 072</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>&lt;713 894&gt;</b>	<b>&lt;738 983&gt;</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>	<b>PR 3</b>	10 155	5 703
<b>CH 2 - Autres charges</b>	<b>CH 2</b>	61 089	98 248
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>&lt;764 828&gt;</b>	<b>&lt;831 528&gt;</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>			-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>&lt;764 828&gt;</b>	<b>&lt;831 528&gt;</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	-
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	<b>PR 4</b>	2 666 609	553 139
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>			-
<b>Frais de négociation</b>			-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 901 781</b>	<b>&lt;278 389&gt;</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Pour l'exercice clos le 31 Décembre**  
**(exprimé en Dinars Tunisiens)**

	2021	2020
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 901 781</b>	<b>&lt;278 389&gt;</b>
a - Résultat d'exploitation	<764 828>	<831 528>
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles surtitres	2 666 609	553 139
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
d - Frais de négociation de titres		
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	-
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>4 473 000</b>	<b>8 301 000</b>
<b>a- Souscriptions</b>		
Capital	4 473 000	8 301 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits d'entrée		
<b>b- Rachats</b>		-
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>6 374 781</b>	<b>8 022 611</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>	<b>21 979 438</b>	<b>15 604 657</b>
a - en début d'exercice	15 604 657	7 582 046
b - en fin d'exercice	21 979 438	15 604 657
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>	<b>2 080</b>	<b>1 690</b>
a - en début d'exercice (Parts A)	1 690	810
b-2 - en fin d'exercice (Parts A)	2 080	1 635
b-2 - en fin d'exercice (Parts B)	70	55
<b>VALEUR LIQUIDATIVE (Part A)</b>	<b>10 530</b>	<b>9 512</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE (Part B)</b>	<b>1 053</b>	<b>951</b>

## ***Notes aux états financiers***



## **Note 1. Présentation du fonds**

### **(a) Présentation du fonds**

Le fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société Flat6Labs Tunisia et de l'Amen Bank.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 27 Juillet 2017.

La gestion du fond d'amorçage « Anava Seed Fund » est confiée au gestionnaire Flat6Labs Tunisia. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2,5% des montants souscrits, hors TVA, avec une Commission de Gestion annuelle minimum de 440.000 TND.

Le premier exercice comptable étant supérieur à 12 mois, la rémunération de la Société de Gestion sera calculée au prorata des mois concernés.

AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » en contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0,1% hors impôts calculée sur la base de l'actif net à la date de clôture. Cette rémunération est plafonnée à 20 000 TND HT par an.

### **Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage « Anava Seed Fund » comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

### **Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **4-1 Exercice comptable**

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre, et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

#### **4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres. La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

### **4-4 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **4-5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4. Notes explicatives des différentes rubriques des états financiers****4-1- Notes au bilan****4-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2021 à une valeur nette de 16 955 618 contre 11 289 658 au 31.12.2020 et se détaillent comme suit (voir l'annexe 1)

**AC 1-d - Autres valeurs du portefeuille**

Les autres valeurs du portefeuille s'élèvent au 31.12.2021 à 912 150 Dinars contre 622 150 Dinars au 31.12.2020 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Avance/comptes courants Associés Dabchy	250 000	250 000
Avance/comptes courants Associés Echo	200 000	200 000
Avance/comptes courants Associés Dabchy Groupe	130 616	130 616
CCA KRIGA Groupe	250 000	-
Intérêts à recevoir sur CCA Dabch	32 603	12 603
Intérêts à recevoir sur CCA Echo	48 932	28 932
<b>TOTAL</b>	<b>912 150</b>	<b>622 150</b>

**AC 2 - Placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités s'élèvent au 31.12.2021 à 3 500 572 Dinars contre 2 500 000 Dinars au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Certificats de dépôt	2 500 000	2 500 000
AMEN SICAV SICAV	1 000 572	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 500 572</b>	<b>2 500 000</b>

**4-1-3- Disponibilités**

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à la somme de 665 996 DT contre la somme de 1 240 359 DT au 31 décembre 2020.

**AC4 – Autres Actifs :**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
RS/Wattnow	1 582	1 582
Capital restant à libérer IFC	-	46 250
Charge constatée d'avance/Assurance MISR&Takaful	21 531	11 192
PAR Interet/CD 1MDT 04122021	4 386	-
PAR Interet/CD 500MDT 01122021	2 402	-
PAR Interet/CD 1MDT 21102021	11 438	-
Produits de cession SICAV	17 936	-
<b>TOTAL</b>	<b>59 275</b>	<b>59 025</b>

**PA 2 - Autres créiteurs divers :**

Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31.12.2021 à 114 145 Dinars contre 106 535 Dinars au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
MISR Assurance	23 280	23 280
DELOITTE facture Décembre 2021	905	-
EY facture FY20	10 703	10 722
Déclaration 12/2021	81	45
CONTRIBUTION A LA CMF FY21	1 099	780
Rémunération du dépositaire FY21	20 000	18 579
Honoraire B2A FY20	-	9 040
Honoraire PWC FY21	11 000	-
Compte Courant FLAT6LABS	47 077	-
SOTUGAR	-	24 000
DELOITTE facture Novembre Décembre 2020 2021	-	1 809
Extourne produit à recevoir CD	-	18 280
<b>TOTAL</b>	<b>114 145</b>	<b>106 535</b>

**CP 1 - Capital :**

Le capital s'élève à 25 608 514 Dinars au 31 décembre 2021 contre 18 468 904 Dinars au 31.12.2020 et s'analyse comme suit

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Capital Social	29 820 000	29 820 000
Capital souscrit non appelé	<8 946 000>	<13 419 000>
Plus-values potentielles sur titres	4 734 514	2 067 904
<b>TOTAL</b>	<b>25 608 514</b>	<b>18 468 904</b>

La structure de capital se présente dans l'annexe 2

**1 - b - Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 17 936 Dinars au 31 décembre 2021 contre 22 039 Dinars au 31 décembre 2020 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Produits de cession SICAV	17 936	22 039
<b>TOTAL</b>	<b>17 936</b>	<b>22 039</b>

**PR1 - c - Revenus des autres valeurs :**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 40 000 Dinars au 31 décembre 2021 contre 65 624 Dinars au 31 décembre 2020 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Intérêt sur compte courant associé	40 000	65 624
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>	<b>65 624</b>

**2 - Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 135 306 Dinars au 31 décembre 2021 contre 79 427 Dinars au 31 décembre 2020 et se présentent comme suit

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des Certificats de dépôts	135 306	79 427
<b>TOTAL</b>	<b>135 306</b>	<b>79 427</b>

**CH 1 - Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion s'élèvent à 907 136 Dinars au 31 décembre 2021 contre 906 072 Dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Management fees FLAT6LABS	887 145	887 145
Rémunération dépositaire AMEN BANK	19 991	18 927
<b>TOTAL</b>	<b>907 136</b>	<b>906 072</b>

**CH 2 - Autres charges**

Les autres charges s'élèvent à 61 089 Dinars au 31 décembre 2021 contre 98 248 Dinars au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Assurance professionnelle MISR INSURANCE COMPANY	33 697	12 088
PUBLICITE PUBLICATION	3 041	-
SOTUGAR contribution	-	54 000
Contribution CMF	1 081	780
Services bancaires et assimilés	1 232	889
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	21 829	30 420
Impôts, taxes	30	60
Droits d'enregistrement et de timbre	10	11
Pertes de change	169	-
<b>TOTAL</b>	<b>61 089</b>	<b>98 248</b>

**PR 3 - Autres produits**

Les autres produits se détaillent comme suit

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gain de change	10 155	5 703
<b>TOTAL</b>	<b>10 155</b>	<b>5 703</b>

#### 4 - Régularisation du résultat d'exploitation

La variation des plus ou moins-values potentielles sur titres se détaillent comme suit au 31.12.2021

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Plus-value potentielle sur Dabchy	118 166	1 235 040
Moins-value potentielle ECHO	<725 480>	-
Moins-value potentielle sur Naviacom	<38 750>	<38 750>
Moins-value potentielle sur Vynd Solutions	<69 080>	<524 947>
Plus-value potentielle sur Wattnow	1 260 063	662 095
Plus-value potentielle sur Chantier	-	998
Moins-value potentielle sur Creative Culinary	<118 747>	<21 253>
Moins-value potentielle sur Logis Technologies	<70 000>	<70 000>
Moins-value potentielle HealUP/Hygie	<70 003>	<70 003>
Moins-value potentielle MonResto/Délisolutions	<58 800>	-
Plus-value potentielle sur Optimalogistic	-	11 483
Moins-value potentielle sur Boostiny	-	<149 351>
Moins-value potentielle sur E-Robot Software	<85 000>	<85 000>
Moins-value potentielle sur Grabingo	<85 000>	<85 000>
Moins-value potentielle surSEEMBA GAMING	<170 000>	-
Moins-value potentielle surTira Robot	<170 000>	-
Moins-value potentielle surVirtual Auto	<100 000>	-
Plus-value potentielle sur Smart Books	79 524	-
Moins-value potentielle sur DATAVISION	<100 000>	<100 000>
Moins-value potentielle sur FARM TRUST	<200 000>	-
Moins-value potentielle surRAHBA Internationale	<100 000>	<100 000>
Moins-value potentielle sur BEAUTE PRIVEE/Tap4Glam	<100 000>	<100 000>
Moins-value potentielle sur Tunisie Billet/Teskerti	-	<125 000>
Plus-value potentielle sur athena.io	-	112 827
Plus-value potentielle sur Wanto TRIP	29 680	-
Plus-value potentielle sur Sghartoon / Devolution	25 334	-
Plus-value potentielle sur GO My Code	2 806 094	-
Moins-value potentielle sur Gridnex	<200 000>	-
Plus-value potentielle surFBS COMPANY/Fierce	300 400	-
Plus-value potentielle sur HEALTH CARE/Keeplyna	116 250	-
Plus-value potentielle sur LAMMA CITY APP / Kamioun	391 958	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 666 609</b>	<b>553 139</b>

**Données par part et par Ratio**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Données par parts A</b>		
Revenus des placements	92,593	101,853
Charges de gestion des placements	434,662	552,314
<b>Revenu net des placements</b>	<b>&lt;342,069&gt;</b>	<b>&lt;450,462&gt;</b>
Autres produits	4,866	3,476
Autres charges	29,271	59,889
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>&lt;366,474&gt;</b>	<b>&lt;506,874&gt;</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		
<b>Sommes distribuables de I 'exercice</b>	<b>&lt;366,474&gt;</b>	<b>&lt;506,874&gt;</b>
Variation des plus (ou moins) values Potentielles	1 277,729	337,177
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
Frais de négociation		
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1 277,729</b>	<b>337,177</b>
<b>Résultat net de I 'exercice (1) + (2)</b>	<b>911,255</b>	<b>&lt;169,697&gt;</b>
Droits d'entrée et droits de sortie		
<b>Résultat non distribuable de I 'exercice</b>	<b>1 277,729</b>	<b>337,177</b>
Régularisation du résultat non distribuable		
<b>Sommes non distribuables de I 'exercice</b>	<b>1 277,729</b>	<b>337,177</b>
Distribution de dividendes		
Valeur liquidative	10 530	9 511,683
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
<b>Charges / actif net moyen</b>	<b>4,13%</b>	<b>7,81%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,278%</b>	<b>0,85%</b>
<b>Résultat distribuable de I 'exercice / actif net moyen</b>	<b>&lt;3,48%&gt;</b>	<b>&lt;7,16%&gt;</b>
<b>Données par parts B</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Revenus des placements	9,258	10,188
Charges de gestion des placements	43,458	55,245
<b>Revenu net des placements</b>	<b>&lt;34,200&gt;</b>	<b>&lt;45,05717&gt;</b>
Autres produits	0,486	0,348
Autres charges	2,927	5,990
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>&lt;36,640&gt;</b>	<b>&lt;50,700&gt;</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		
<b>Sommes distribuables de I 'exercice</b>		
Variation des plus (ou moins) values Potentielles	127,748	33,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
Frais de négociation		
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>127,748</b>	<b>33,726</b>
<b>Résultat net de I 'exercice (1) + (2)</b>	<b>91,108</b>	<b>&lt;16,974&gt;</b>
Droits d'entrée et droits de sortie		
<b>Résultat non distribuable de I 'exercice</b>	<b>127,748</b>	<b>33,726</b>
Régularisation du résultat non distribuable		
<b>Sommes non distribuables de I 'exercice</b>	<b>127,748</b>	<b>33,726</b>
Distribution de dividendes		
Valeur liquidative	1 052,958	951,445
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
<b>Charges / actif net moyen</b>	<b>4,13%</b>	<b>5,81%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,278%</b>	<b>0,630%</b>
<b>Résultat distribuable de I 'exercice / actif net moyen</b>	<b>&lt;3,48%&gt;</b>	<b>&lt;5,33%&gt;</b>

**Annexe 1 : Les placement en actions**

Désignation du titre	Coût d'acquisition Au 31/12/2021	Plus/Moins value 31/12/2019	Plus/Moins value 31/12/2020	Plus/Moins value 31/12/2021	Valeur Au 31/12/2021	% actif net
Dabchy	155 000	320 680	1 235 040	118 166	1 828 886	<b>8,32%</b>
ECHO	527 020	923 940	-	<725 480>	725 480	<b>3,30%</b>
Naviacom	155 000	<77 500>	<38 750>	<38 750>	-	<b>0,00%</b>
Vynd Solutions	451 852	142 175	<524 947>	<69 080>	-	<b>0,00%</b>
Wattnow	477 521	205 720	662 095	1 260 063	2 605 398	<b>11,86%</b>
Chantier	172 538	-	998	-	173 536	<b>0,79%</b>
TawTaw/ Creative Culinary	140 000	-	<21 253>	<118 747>	-	<b>0,00%</b>
Logis Technologies	140 000	-	<70 000>	<70 000>	-	<b>0,00%</b>
Toufoula	250	<250>	-	-	-	<b>0,00%</b>
Heal UP/Hygie	140 005	-	<70 003>	<70 003>	-	<b>0,00%</b>
MonResto/Délisolutions	140 000	-	-	<58 800>	81 200	<b>0,37%</b>
Optimalogistic	178 245	-	11 483	-	189 728	<b>0,86%</b>
Boostiny	149 351	-	<149 351>	-	-	<b>0,00%</b>
E-Robot Software	170 000	-	<85 000>	<85 000>	-	<b>0,00%</b>
Fabskill	170 000	-	-	-	170 000	<b>0,77%</b>
Grabingo	170 000	-	<85 000>	<85 000>	-	<b>0,00%</b>
Moome / Lifeye	320 000	-	-	-	320 000	<b>1,46%</b>
SEEMBA GAMING	170 000	-	-	<170 000>	-	<b>0,00%</b>
Tira Robot	170 000	-	-	<170 000>	-	<b>0,00%</b>
ARTIFY INC	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
DATAVISION	200 000	-	<100 000>	<100 000>	-	<b>0,00%</b>
FARM TRUST	200 000	-	-	<200 000>	-	<b>0,00%</b>
RAHBA Internationale	200 000	-	<100 000>	<100 000>	-	<b>0,00%</b>
SMART BOOKS	200 000	-	-	79 524	279 524	<b>1,27%</b>
BEAUTE PRIVEE/ Tap4Glam	200 000	-	<100 000>	<100 000>	-	<b>0,00%</b>
Tunisie Billet/ Teskerti	250 000	-	<125 000>	-	125 000	<b>0,57%</b>
TRUST IT	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
SQOIN	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
VIPAY	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
Orbitech/seek make	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
athena.io	200 000	-	112 827	-	312 827	<b>1,42%</b>
Dabchy groupe	323	-	-	-	323	<b>0,00%</b>
Wanto TRIP	200 000	-	-	29 680	229 680	<b>1,05%</b>
Sghartoon / Devolution	200 000	-	-	25 334	225 334	<b>1,03%</b>
Virtual Auto	200 000	-	-	<100 000>	100 000	<b>0,46%</b>
Technolabs/Junior Robotics Labs	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
GO My Code	504 000	-	-	2 806 094	3 310 094	<b>15,07%</b>
Gridnex	200 000	-	-	<200 000>	-	<b>0,00%</b>
Gofield/winshot	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
UNICK CHIC	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
We Settle	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
AL DIAGNOSIS VISION	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
NEXT GEN SOLUTION/Unfrauded	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>
FBS COMPANY/Fierce	200 000	-	-	300 400	500 400	<b>2,28%</b>
HEALTH CARE/Keeplyna	200 000	-	-	116 250	316 250	<b>1,44%</b>
NEBULABS	200 000	-	-	-	200 000	<b>0,91%</b>



Désignation du titre	Cout d'acquisition Au 31/12/2021	Plus/Moins value 31/12/2019	Plus/Moins value 31/12/2020	Plus/Moins value 31/12/2021	Valeur Au 31/12/2021	% actif net
COGEMODE/MS Marion	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
WE MOVE	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
ESTORES FACTORY	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
LAMMA CITY APP / Kamioun	250 000	-	-	391 958	641 958	2,92%
BUSINESS&LIFE CONSULTING	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
PROSERVY	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
WE WORKS STUDIO / Hanoutify	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
REDNAKS	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
PAYMEE	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
RESERV / Poslik	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
I BEY DISTRIBUTION / Mymall	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
Deepera Solutions	220 000	-	-	-	220 000	1,00%
Konnect Networks	200 000	-	-	-	200 000	0,91%
<b>TOTAL</b>	<b>12 221 105</b>	<b>1 514 765</b>	<b>553 139</b>	<b>2 666 609</b>	<b>16 955 618</b>	<b>77,17%</b>

## Annexe 2 : Structure de capital au 31 décembre 2021

Investisseurs	Nombre de part	Valeur nominale	Montant de souscription	%	Partie libérée	Nombre de parts libérées	Partie non Libérée (TND)
TAEF -Tunisian Amercian Enterprise Fund	1 200	10 000	12000000	40,241%	8 400 000	840	3 600 000
BIAT	600	10 000	6 000 000	20,121%	4 200 000	420	1 800 000
Meninx Holding	400	10 000	4 000 000	13,414%	2 800 000	280	1 200 000
Flat6Labs For Incubators	40	10 000	400 000	1,341%	280 000	28	120 000
IFC	282	10 000	2 820 000	9,457%	1 974 000	197,4	846 000
Sawari Ventures	450	10 000	4 500 000	15,091%	3 150 000	315	1 350 000
<b>Total Parts A</b>	<b>2 972</b>	<b>10000</b>	<b>29 720 000</b>	<b>99,665%</b>	<b>20 804 000</b>	<b>2 080,4</b>	<b>8 916 000</b>
Flat6Labs Tunisia	100	1 000	100 000	0,335%	70 000	70	30 000
<b>Total Parts B</b>	<b>100</b>	<b>1 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0,335%</b>	<b>70 000</b>	<b>70</b>	<b>30 000</b>
<b>Total</b>	<b>3 072</b>	<b>10 000</b>	<b>29 820 000</b>	<b>100,000%</b>	<b>20 874 000</b>	<b>2150,4</b>	<b>8 946 000</b>

**FONDS D'AMORCAGE -  
START UP MAXULA SEED FUND**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 26 Octobre 2022*

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « MAXULA  
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « MAXULA  
GESTION »,**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **1.762.175DT** et une valeur liquidative égale à **105,583DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés



des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage «**START UP MAXULA SEED FUND**» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage «**START UP MAXULA SEED FUND**» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds d'amorçage «**START UP MAXULA SEED FUND**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage «**START UP MAXULA SEED FUND**».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit



applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



**II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

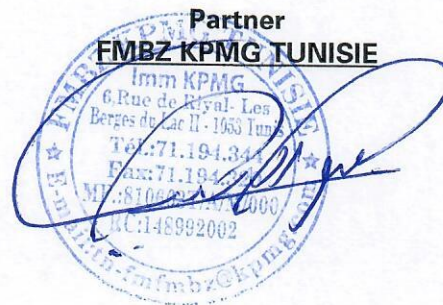
Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Skander MILADI**



**ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31.12.2021**



FONDS D'AMORCAGE - START UP MAXULA SEED FUND

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<u>AC1</u>	<b>802 612</b>	<b>225 126</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		566 612	225 126
b - Obligations et valeurs assimilées		236 000	0
c - Autres valeurs		0	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<u>AC2</u>	<b>1 000 152</b>	<b>1 396 346</b>
a - Placements monétaires		997 758	997 145
b - Disponibilités		2 394	399 201
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 802 765</b>	<b>1 621 472</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	34 723	30 961
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	5 867	5 755
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>40 589</b>	<b>36 716</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>1 669 813</b>	<b>1 509 021</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>92 362</b>	<b>75 735</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		75 735	37 224
b - Sommes distribuables de l'exercice		16 627	38 511
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 762 175</b>	<b>1 584 756</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>1 802 765</b>	<b>1 621 472</b>

FONDS D'AMORCAGE - START UP MAXULA SEED FUND

ETAT DE RESULTAT  
 AU 31 DECEMBRE 2021  
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>7 858</b>	<b>0</b>
a- Dividendes		7 858	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	58 120	82 354
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>65 978</b>	<b>82 354</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-44 723	-40 011
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>21 255</b>	<b>42 343</b>
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-4 627	-3 832
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>16 628</b>	<b>38 511</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>16 628</b>	<b>38 511</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		869	21
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-78	0
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>17 420</b>	<b>38 533</b>



FONDS D'AMORCAGE - START UP MAXULA SEED FUND

*Etat de variation de l'actif net  
Exercice clos le 31 décembre 2021  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	<b>Du 01.01.2021 Au 31.12.2021</b>	<b>Du 01.01.2020 Au 31.12.2020</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>17 420</b>	<b>38 533</b>
a - Résultat d'exploitation	16 628	38 511
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	869	21
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-78	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>160 000</b>	<b>500 000</b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>160 000</b>	<b>500 000</b>
Capital	160 000	500 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b>177 420</b>	<b>538 533</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	1 584 756	1 046 224
b - en fin d'exercice	1 762 175	1 584 756
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	15 090	10 090
b - en fin d'exercice	16 690	15 090
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b>105,583</b>	<b>105,020</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>0,536%</b>	<b>1,284%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE  
CLOS AU 31.12.2021**



## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

«**START UP MAXULA SEED FUND** » est un fonds d'amorçage, régi par les dispositions du chapitre II et des articles 23, 26, 27, 28, 31, 32, 33, et 34 du chapitre III et des dispositions du titre III du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage et le décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, portant application des dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 novembre 2018.

Le fonds d'amorçage a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

A ce titre, le fonds d'amorçage s'engage à employer ses actifs dans la participation au capital des entreprises qui s'engagent à réaliser les projets prévus par l'article 2 de la loi 2005-58 relative au fonds d'amorçage ou dans les titres donnant accès à leurs capitaux, ainsi que sous forme d'avance en compte courant associés.

Le fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » porte, initialement, sur un montant projeté de 10.200.000 DT qui a été reporté à 17.000.000 DT (Agrément du CMF du 10-02-2021). Selon le courrier du conseil du marché financier daté du 02 février 2021, il a été décidé de prolonger le deuxième closing pour la date du 31-12-2021 initialement prévue pour le 25-03-2021. Au 31.12.2021, le fonds a été souscrit à hauteur de 1.669.000 DT libérés totalement. Ce fonds a été clôturé à la date du 31-12-2021.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01<sup>er</sup> Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous les revenus de capitaux mobiliers.

Le fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**



Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

#### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**

***AC 1 : Portefeuille titres***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 802.612DT et se détaille comme suit :



**FONDS D'AMORCAGE - START UP MAXULA SEED FUND**

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- values potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2021	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
<b>a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>							
<b>Actions non cotées</b>							
LIFE EYE MOOME SARL	2 136	85 004	0	85 004	4,82%	5,09%	Valeur d'acquisition
NEW GEN SA	576	90 000	0	90 000	5,11%	5,39%	Valeur d'acquisition
NEXT GEN CORP SA	754	174 001	0	174 001	9,87%	10,43%	Valeur d'acquisition
<b>Sous-Total 1</b>		<b>349 005</b>	<b>0</b>	<b>349 005</b>	<b>19,81%</b>	<b>20,91%</b>	
<b>Titres des OPCVM</b>							
MAXULA PLACEMENT SICAV	2 067	216 717	891	217 608	12,35%	13,04%	Valeur liquidative
<b>Sous-Total 2</b>		<b>216 717</b>	<b>891</b>	<b>217 608</b>	<b>12,35%</b>	<b>13,04%</b>	
<b>b - Obligations et valeurs assimilées</b>							
OCA NEXTGEN CORP	7 600	76 000	0	76 000	4,31%	4,55%	Coût amorti
OCA NEW GEN	32 000	160 000	0	160 000	9,08%	9,59%	Coût amorti
<b>Sous-Total 3</b>		<b>236 000</b>	<b>0</b>	<b>236 000</b>	<b>13,39%</b>	<b>14,14%</b>	
<b>Total (1+2+3)</b>		<b>801 722</b>	<b>891</b>	<b>802 612</b>	<b>45,55%</b>	<b>48,09%</b>	



**AC 2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 1.000.152DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
<b>a - Placements monétaires</b>		
Certificats de dépôt	1 000 000	1 000 000
Intérêts courus sur CD (Bilan)	3 203	2 066
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD (Bilan)	-641	-413
Intérêts précomptés sur CD (Bilan)	-6 005	-5 635
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur CD (Bilan)	1 201	1 127
<b>b - Disponibilités</b>		
Avoirs en banques	2 394	399 201
<b>Total</b>	<b>1 000 152</b>	<b>1 396 346</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 34.723DT et s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	28 773	19 061
Rémunération du dépositaire à payer	5 950	11 900
<b>Total</b>	<b>34 723</b>	<b>30 961</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021** à 5.867DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
Honoraires CAC à payer	4 184	3 426
Redevance CMF à payer	88	79
Retenue à la source due	1 595	2 250
<b>Total</b>	<b>5 867</b>	<b>5 755</b>



### **CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31.12.2020</b>	
Montant en Nominal	1 509 000
Nombre de parts	15 090
Nombre de porteurs de parts	3
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	160 000
Nombre de parts	1 600
Nombre de porteurs de parts	2
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31.12.2021</b>	
Montant en Nominal	1 669 000,000
Nombre de parts	16 690
Nombre de porteurs de parts	5

<b>Libellé</b>	<b>Mouvement sur le capital</b>	<b>Mouvement sur l'Actif Net</b>
<b>Capital début de période au 01.01.2021</b>	<b>1 509 021</b>	<b>1 509 021</b>
Souscriptions de la période	160 000	160 000
Rachats de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>792</b>	<b>93 154</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	869	869
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-78	-78
Frais de négociation	0	0
Commissions de souscription	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		75 735
Sommes distribuables de l'exercice		16 627
<b>Montant Fin de période au 31.12.2021</b>	<b>1 669 813</b>	<b>1 762 175</b>



## NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### **PR 1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021, dont le montant s'élève à 7.875 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Dividendes</b>		
Dividendes Maxula Placement SICAV	7 858	0
<b>Total</b>	<b>7 858</b>	<b>0</b>

### **PR 2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021, dont le montant s'élève à 58.120 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Certificats de dépôt</b>		
Intérêts échus sur certificats de dépôt (Résultat)	71 513	2 066
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD (Résultat)	-14 303	-413
Intérêts courus sur certificats de dépôt (Résultat)	1 137	108 144
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD (Résultat)	-227	-27 443
<b>Total</b>	<b>58 120</b>	<b>82 354</b>

### **CH 1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 44.723 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire	38 773	34 061
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
<b>Total</b>	<b>44 723</b>	<b>40 011</b>

## **CH 2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 4.627 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2021 Au 31.12.2021</b>	<b>Du 01.01.2020 Au 31.12.2020</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 183	3 426
Redevance du CMF	88	79
Commissions bancaires	219	161
Impôts et taxes	135	165
Droit de timbre	3	2
Autres Frais	1	0
<b>Total</b>	<b>4 627</b>	<b>3 832</b>



## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Revenus des placements	3,953	5,458
Charges de gestion des placements	-2,68	-2,651
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>1,273</b>	<b>2,807</b>
Autres produits	0	0,000
Autres charges	-0,277	-0,254
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,996</b>	<b>2,553</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,996</b>	<b>2,553</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,052	0,001
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,005	0,000
Frais de négociation	0	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,047</b>	<b>0,001</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1,043</b>	<b>2,554</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,047</b>	<b>0,001</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,047</b>	<b>0,001</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,583</b>	<b>105,020</b>
<b>Charges de gestion / actif net moyen</b>	<b>2,67%</b>	<b>3,04%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,28%</b>	<b>0,29%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>0,99%</b>	<b>2,93%</b>

### **5-2 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FONDS D'AMORCAGE. Une commission lui est accordée, d'un montant correspondant à 2% HT du montant des souscriptions, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### **5-3 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.



**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE  
MAX ESPOIR**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 26 Octobre 2022*

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « MAXULA  
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire *MAXULA  
GESTION*,**

***I- Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12.361.354 DT** et une valeur liquidative égale à **771,139 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés



des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le Conseil d'Administration, réuni le 13 Septembre 2022 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR MAX ESPOIR. Le dossier étant déposé au conseil du marché financier, la date n'est pas encore fixée.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.



Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.



Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Effacité du système de contrôle interne :***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Skander MILADI**



**ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31.12.2021**



**FCPR MAX ESPOIR**

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<b>AC1</b>	<b>12 358 876</b>	<b>14 481 839</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 358 876	14 481 839
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs : Emprunts d'Etat		0	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>65 392</b>	<b>169 098</b>
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		65 392	169 098
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>12 424 269</b>	<b>14 650 937</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	23 734	878 288
PA 2 - Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	39 180	10 419
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>62 914</b>	<b>888 707</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>13 063 725</b>	<b>14 230 484</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>CP2</b>	<b>-702 370</b>	<b>-468 254</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-468 254	-239 615
b - Sommes distribuables de l'exercice		-234 116	-228 639
<b>ACTIF NET</b>		<b>12 361 354</b>	<b>13 762 229</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>12 424 269</b>	<b>14 650 937</b>



**FCPR MAX ESPOIR**

**Etat de résultat**  
Exercice clos le 31 décembre 2021  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Note	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>	<b>74 400</b>	<b>165 377</b>
a- Dividendes		74 400	165 377
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<b>PR2</b>	24 697	514
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>99 097</b>	<b>165 891</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH1</b>	<b>-323 734</b>	<b>-385 653</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-224 637</b>	<b>-219 762</b>
Autres produits	<b>PR3</b>	0	0
Autres charges	<b>CH2</b>	-9 479	-8 877
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-234 116</b>	<b>-228 639</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-234 116</b>	<b>-228 639</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-1 358 551	-1 875 985
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		200 361	0
Frais de négociation		-8 569	-2
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 400 875</b>	<b>-2 104 626</b>



**FCPR MAX ESPOIR**

**Etat de variation de l'actif net**  
 Exercice clos le 31 décembre 2021  
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2021</u> <u>Au 31.12.2021</u>	<u>Du 01.01.2020</u> <u>Au 31.12.2020</u>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>-1 400 875</u></b>	<b><u>-2 104 626</u></b>
a - Résultat d'exploitation	-234 116	-228 639
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 358 551	-1 875 985
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	200 361	0
d - Frais de négociation de titres	-8 569	-2
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>-1 400 875</u></b>	<b><u>-2 104 626</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	13 762 229	15 866 855
b - en fin d'exercice	12 361 354	13 762 229
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	16 030	16 030
b - en fin d'exercice	16 030	16 030
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b><u>771,139</u></b>	<b><u>858,53</u></b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u></b>	<b><u>-10,18%</u></b>	<b><u>-13,26%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**



## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCPR MAX ESPOIR** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de l'**AMEN BANK** et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Janvier 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 35.070.000 réparti en 35.000 parts A et 70 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.030.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01<sup>er</sup> Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous les revenus de capitaux mobiliers.

**FCPR MAX ESPOIR** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'**AMEN BANK**. Le gestionnaire étant **MAXULA GESTION**.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**



Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**

***AC1 : Portefeuille titres***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 12.358.876 DT et se détaille comme suit :



FCPR MAX ESPOIR

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles/ Intérêts courus	Valeur au 31.12.2021	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
<b>a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>							
<b>1- Sociétés non cotées</b>							
SOLUTIONS COMPOSITES	173 333	1 899 996	1 798 930	3 698 926	15,37%	11,85%	Discounted Cash-Flow (DCF)
LA MEDITERRANEENNE DE SANTE	800 000	800 000	-400 000	400 000	6,47%	4,99%	Valeur d'acquisition avec décote de 50%
NOUR AGRICOLE	58 000	580 000	0	580 000	4,69%	3,62%	Dernière transaction
GALVAMETAL	20 500	2 050 000	0	2 050 000	16,58%	12,79%	Valeur Nominale
PALMAWOOD	100 000	1 000 000	0	1 000 000	8,09%	6,24%	Valeur Nominale
STIP	1 000 000	1 000 000	-520 000	480 000	8,09%	6,24%	Valeur Mathématique
INTERNATIONAL PLASTIC	60 000	600 000	-300 000	300 000	4,85%	3,74%	Valeur d'acquisition avec décote de 50%
TOSCANI MANIFATTURE	120 023	1 200 230	-900 173	300 058	9,71%	7,49%	Valeur d'acquisition avec décote de 75%
SILIREND	85 800	858 000	-429 000	429 000	6,94%	5,35%	Valeur d'acquisition avec décote de 50%
SAVIMO	150 000	1 500 000	-1 125 000	375 000	12,13%	9,36%	Valeur d'acquisition avec décote de 75%
<b>Total sociétés non cotées</b>		<b>11 488 226</b>	<b>-1 875 242</b>	<b>9 612 984</b>	<b>92,94%</b>	<b>71,67%</b>	
<b>2- Sociétés cotées</b>							
OFFICE PLAST (AA)	640 808	1 790 348	-688 159	1 102 190	14,48%	11,17%	Cours moyen pondéré
SOMOCER	726 323	1 269 453	-659 342	610 111	10,27%	7,92%	
SANIMED (AA)	328 947	1 499 998	-766 447	733 552	12,13%	9,36%	
<b>Total sociétés cotées</b>		<b>4 559 799</b>	<b>-2 113 947</b>	<b>2 445 853</b>	<b>36,89%</b>	<b>28,45%</b>	
<b>SOUS.TOTAL 1</b>		<b>16 048 025</b>	<b>-3 989 189</b>	<b>12 058 837</b>	<b>129,82%</b>	<b>100,11%</b>	
<b>Titres des OPCVM</b>							
MAXULA PLACEMENT SICAV	2 850	300 039	0	300 039	2,43%	1,87%	Valeur liquidative
<b>SOUS.TOTAL 2</b>		<b>300 039</b>	<b>0</b>	<b>300 039</b>	<b>2,43%</b>	<b>1,87%</b>	
<b>TOTAL (1+2)</b>		<b>16 348 065</b>	<b>-3 989 189</b>	<b>12 358 876</b>	<b>132,25%</b>	<b>101,98%</b>	



## **AC 2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 65.392 DT et s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>a- Placements monétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>b- Disponibilités</b>		
<b>Dépôt à vue</b>		
Placement dépôt à vue	64 918	168 878
Intérêts courus sur dépôt à vue	4	9
Retenue à la source sur dépôt à vue	-1	-2
Avoirs en banques	471	212
<b>Total disponibilités</b>	<b>65 392</b>	<b>169 098</b>
<b>Total</b>	<b>65 392</b>	<b>169 098</b>

## **PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 23.734 DT et s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	11 834	866 388
Rémunération du dépositaire à payer	11 900	11 900
<b>Total</b>	<b>23 734</b>	<b>878 288</b>

## **PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021** à 39.180 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 944	7 180
Redevance CMF à payer	1 236	1 454
Retenue à la source à payer	30 000	1 785
<b>Total</b>	<b>39 180</b>	<b>10 419</b>



**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31 décembre 2020</b>	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31 décembre 2021</b>	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65

<b>Libellé</b>	<b>Mouvement sur le capital</b>	<b>Mouvement sur l'Actif Net</b>
<b>Capital Fin de période au 31.12.2020</b>	<b>14 230 484</b>	<b>14 230 484</b>
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-1 166 759</b>	<b>-1 869 129</b>
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 358 551	-1 358 551
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	200 361	200 361
Frais de négociation	-8 569	-8 569
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-468 254
Sommes distribuables de l'exercice		-234 116
<b>Montant Fin de période au 31.12.2021</b>	<b>13 063 725</b>	<b>12 361 355</b>



## NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### *PR1 : Revenus du portefeuille-titres*

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 74.400 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Dividendes sur titres OPCVM</b>		
Maxula Investissement SICAV	0	2 301
<b>Sous-total 1</b>	<b>0</b>	<b>2 301</b>
<b>Dividendes sur actions</b>		
Office Plast	12 001	17 476
Solutions composites	62 400	145 600
<b>Sous-total 2</b>	<b>74 400</b>	<b>163 076</b>
<b>Total</b>	<b>74 400</b>	<b>165 377</b>

### *PR2 : Revenus des placements monétaires*

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 24.697 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Certificats de dépôt</b>		
Intérêts échus sur certificat de dépôt	26 040	0
Retenue à la source sur Intérêts échus sur certificat de dépôt	-5 208	0
<b>Dépôts à vue</b>		
<b>a- Intérêts courus sur dépôts à vue</b>		
Intérêts courus sur dépôt à vue	-6	7
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	1	-1
<b>b- Intérêts échus sur dépôts à vue</b>		
Intérêts échus sur dépôt à vue	4 837	635
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-967	-127
<b>Total</b>	<b>24 697</b>	<b>514</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 323.734 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2021 Au 31.12.2021</b>	<b>Du 01.01.2020 Au 31.12.2020</b>
Rémunération du gestionnaire	311 834	373 753
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
<b>Total</b>	<b>323 734</b>	<b>385 653</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 9.479 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2021 Au 31.12.2021</b>	<b>Du 01.01.2020 Au 31.12.2020</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 944	7 181
Redevance CMF	1 258	1 376
Commissions bancaires	184	169
Impôts et taxes	90	150
Droit de timbre	3	1
<b>Total</b>	<b>9 479</b>	<b>8 877</b>



## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Revenus des placements	6,182	10,349	8,097	7,845
Charges de gestion des placements	-20,196	-24,058	-21,864	-22,85
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-14,014</b>	<b>-13,709</b>	<b>-13,767</b>	<b>-15,005</b>
Autres produits	0,000	0	0	0
Autres charges	-0,591	-0,554	-0,562	-0,521
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-14,605</b>	<b>-14,263</b>	<b>-14,329</b>	<b>-15,526</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-14,605</b>	<b>-14,263</b>	<b>-14,329</b>	<b>-15,526</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-84,751	-117,03	155,662	-142,307
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12,499	0	0	-0,378
Frais de négociation	-0,535	0	0	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-72,786</b>	<b>-117,03</b>	<b>155,662</b>	<b>-142,685</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-87,391</b>	<b>-131,293</b>	<b>141,333</b>	<b>-158,211</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-72,786</b>	<b>-117,03</b>	<b>155,662</b>	<b>-142,685</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0	0	0
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-72,786</b>	<b>-117,03</b>	<b>155,662</b>	<b>-142,685</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>771,139</b>	<b>858,53</b>	<b>989,823</b>	<b>848,489</b>
<b>Charges de gestion / actif net moyen</b>	<b>2,48%</b>	<b>2,60%</b>	<b>2,38%</b>	<b>2,46%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,06%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>-1,79%</b>	<b>-1,54%</b>	<b>-1,56%</b>	<b>-1,67%</b>

### **5-2 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du **FCPR MAX ESPOIR** est confiée à la société **MAXULA GESTION**. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### **5-3 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'**AMEN BANK**. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.000 DT et un maximum de 10.000 DT.



**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE  
MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 26 Octobre 2022*

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « MAXULA  
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire MAXULA  
GESTION,**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 201**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12.625.411DT** et une valeur liquidative égale à **958,213 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de



placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :



Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;



- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque «**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Skander MILADI**

**Partner**  
**FMBZ KPMG TUNISIE**



**ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31.12.2021**



**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

**Bilan**

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>	<u>AC1</u>	<b>12 718 225</b>	<b>12 841 156</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 164 834	11 632 588
b - Obligations et valeurs assimilées		1 178 000	1 178 000
c - Autres valeurs		375 391	30 567
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<u>AC2</u>	<b>99 436</b>	<b>100 249</b>
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		99 436	100 249
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<u>AC3</u>	<b>32 303</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>12 849 964</b>	<b>12 941 404</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	205 166	289 709
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	19 386	7 992
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>224 553</b>	<b>297 701</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>12 189 478</b>	<b>12 024 586</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>435 933</b>	<b>619 117</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		619 117	828 970
b - Sommes distribuables de l'exercice		-183 184	-209 853
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>12 625 411</b>	<b>12 643 703</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>12 849 964</b>	<b>12 941 404</b>

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

**Etat de résultat**

Exercice clos le 31 décembre 2021

*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	<b>Note</b>	<b>Du 01.01.2021 Au 31.12.2021</b>	<b>Du 01.01.2020 Au 31.12.2020</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>112 476</b>	<b>99 056</b>
a- Dividendes		54 849	98 988
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 303	0
c - Revenus des autres valeurs		25 323	68
Revenus des placements monétaires	<b>PR 2</b>	4 197	3 180
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>116 672</b>	<b>102 236</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	<b>-290 120</b>	<b>-303 759</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-173 448</b>	<b>-201 523</b>
Autres produits	-	0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	<b>-9 736</b>	<b>-8 330</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-183 184</b>	<b>-209 853</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-183 184</b>	<b>-209 853</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-56 905	-556 334
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		221 798	6 460
Frais de négociation		-1	-1
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-18 292</b>	<b>-759 728</b>



**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

**Etat de variation de l'actif net**  
 Exercice clos le 31 décembre 2021  
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<b>Du 01.01.2021</b>	<b>Du 01.01.2020</b>
	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>-18 292</b>	<b>-759 728</b>
a - Résultat d'exploitation	-183 184	-209 853
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-56 905	-556 334
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	221 798	6 460
d - Frais de négociation de titres	-1	-1
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-18 292</b>	<b>-759 728</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	12 643 703	13 403 432
b - en fin d'exercice	12 625 411	12 643 703
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	13 176	13 176
b - en fin d'exercice	13 176	13 176
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>958,213</b>	<b>959,601</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-0,14%</b>	<b>-5,67%</b>



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts A et 40 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 13.176.000 DT libérés totalement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01<sup>er</sup> Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous les revenus de capitaux mobiliers.

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**



Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**

***AC1 : Portefeuille titres***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 12.718.225DT et se détaille comme suit :



**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles/ Intérêts courus	Valeur au 31.12.2021	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
<b>a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>							
<b>Sociétés cotées</b>							
OFFICE PLAST	542 728	1 320 801	-387 309	933 492	10,46%	10,02%	Cours moyen pondéré
SANIMED	219 298	999 999	-510 964	489 035	7,92%	7,59%	
<b>Total sociétés cotées</b>		<b>2 320 800</b>	<b>-898 273</b>	<b>1 422 527</b>	<b>18,38%</b>	<b>17,61%</b>	
<b>Sociétés non cotées</b>							
NOUR AGRICOLE	40 000	400 000	0	400 000	3,17%	3,04%	Dernière transaction
POLYMED	70 000	700 000	0	700 000	5,54%	5,31%	Dernière transaction
MED ENVIRONNEMENT	10 000	100 000	38 100	138 100	0,79%	0,76%	Valeur Mathématique
GALLIEN PHARMA	195 000	1 950 000	0	1 950 000	15,45%	14,80%	Dernière transaction
STIP	1 000 000	1 000 000	-520 000	480 000	7,92%	7,59%	Valeur Mathématique
GALVAMETAL	9 500	950 000	0	950 000	7,52%	7,21%	Valeur d'acquisition
ESAT	3 200	320 000	-320 000	0	2,53%	2,43%	Valeur d'acquisition avec décote 100%
SKAN AGRO	6 000	600 000	0	600 000	4,75%	4,55%	Dernière transaction
AERO TUNISIA	14 000	1 400 000	-700 000	700 000	11,09%	10,63%	Valeur d'acquisition avec décote 50% (Garantie Sotugar)
ALUMENAGE	126 944	1 375 000	1 163 880	2 538 880	10,89%	10,44%	Dernière transaction
<b>Total sociétés non cotées</b>		<b>8 795 000</b>	<b>-338 020</b>	<b>8 456 980</b>	<b>69,66%</b>	<b>66,75%</b>	
<b>OPCVM</b>							
MAXULA PLACEMENT SICAV	12 209	1 270 220	15 107	1 285 327	10,06%	9,64%	Valeur liquidative
<b>Total OPCVM</b>		<b>1 270 220</b>	<b>15 107</b>	<b>1 285 327</b>	<b>10,06%</b>	<b>9,64%</b>	
<b>SOUS.TOTAL 1</b>		<b>12 386 020</b>	<b>-1 221 186</b>	<b>11 164 834</b>	<b>98,10%</b>	<b>94,00%</b>	
<b>b- Obligations et valeurs assimilées</b>							
OCA SKAN A GRO	2 780	278 000	0	278 000	2,20%	2,11%	
OCA MED ENVIRONNEMENT	40 000	400 000	0	400 000	3,17%	3,04%	Coût amorti
OCA ALUMENAGE	50 000	500 000	0	500 000	3,96%	3,79%	
<b>SOUS.TOTAL 2</b>		<b>1 178 000</b>	<b>0</b>	<b>1 178 000</b>	<b>9,33%</b>	<b>8,94%</b>	
<b>c- Autres valeurs</b>							
CCA NOUR AGRICOLE		150 000	10 877	160 877	1,19%	1,14%	Coût amorti
CCA SKAN AGRO		200 000	14 514	214 514	1,58%	1,52%	Coût amorti
<b>SOUS.TOTAL 3</b>		<b>350 000</b>	<b>25 391</b>	<b>375 391</b>	<b>2,77%</b>	<b>2,66%</b>	
<b>TOTAL 1+2+3</b>		<b>13 914 020</b>	<b>-1 195 795</b>	<b>12 718 225</b>	<b>110,21%</b>	<b>105,60%</b>	



**AC 2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 99.436DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
<b>a - Placements monétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>b - Disponibilités</b>		
<b>Dépôt à vue</b>		
Placement dépôt à vue	99 431	99 897
Intérêts courus sur dépôt à vue	6	440
Retenue à la source sur dépôt à vue	-1	-88
<b>Total</b>	<b>99 436</b>	<b>100 249</b>

**AC 3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 32.303 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Intérêts à recevoir/OCA ALUMENAGE	32 234	0
Intérêts à recevoir/OCA MED ENVIRONNEMENT	69	0
<b>Total</b>	<b>32 303</b>	<b>0</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 205.166DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire à payer	175 096	258 713
Rémunération du dépositaire à payer	30 070	30 996
<b>Total</b>	<b>205 166</b>	<b>289 709</b>



**PA2 : Autres créiteurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021** à 19.386DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 124	6 725
Redevance CMF à payer	1 262	1 267
Retenue à la source à payer	10 000	0
<b>Total</b>	<b>19 386</b>	<b>7 992</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31 Décembre 2020</b>	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31 Décembre 2021</b>	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Montant Fin de période au 31.12.2020</b>	<b>12 024 586</b>	<b>12 024 586</b>
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>164 892</b>	<b>600 825</b>
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-56 905	-56 905
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	221 798	221 798
Frais de négociation	-1	-1
Sommes distribuables des exercices antérieurs		619 117
Sommes distribuables de l'exercice		-183 184
<b>Montant Fin de période au 31.12.2021</b>	<b>12 189 478</b>	<b>12 625 411</b>



## NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### *PR1 : Revenus du portefeuille-titres*

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 112.476DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>a- Dividendes</b>		
<b>Dividendes sur titres OPCVM</b>		
Maxula Placement SICAV	44 685	58 013
<b>Dividendes sur actions</b>		
OFFICE PLAST	10 164	6 975
SMC	0	34 000
<b>b - Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
Intérêts courus sur OCA	40 379	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur OCA	-8 075	0
<b>c - Revenus des autres valeurs</b>		
Intérêts courus sur CCA	31 654	85
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CCA	-6 331	-17
<b>Total</b>	<b>112 476</b>	<b>99 056</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2021** au **31.12.2021** à 4.197DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Dépôt à terme</b>		
<b>Intérêts échus</b>		
Intérêts échus sur dépôt à terme	0	3 063
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à terme	0	-613
<b>Dépôt à vue</b>		
<b>Intérêts échus</b>		
Intérêts échus sur dépôt à vue	5 589	490
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-1 118	-98
<b>Intérêts courus</b>		
Intérêts courus sur dépôt à vue	-435	422
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	87	-84
Régularisation Commissions Bancaires	73	0
<b>Total</b>	<b>4 197</b>	<b>3 180</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2021** au **31.12.2021** à 290.120DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire	275 096	288 713
Rémunération du dépositaire	15 024	15 046
<b>Total</b>	<b>290 120</b>	<b>303 759</b>



**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2021** au **31.12.2021** à **9.736DT** et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2021 Au 31.12.2021</b>	<b>Du 01.01.2020 Au 31.12.2020</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 124	6 725
Redevance CMF	1 267	1 264
Commissions bancaires	207	218
Impôts et taxes	135	120
Droit de timbre	3	2
<b>Total</b>	<b>9 736</b>	<b>8 330</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Revenus des placements	8,855	7,759	21,661	38,645
Charges de gestion des placements	-22,019	-23,054	-19,307	-10,773
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-13,164</b>	<b>-15,295</b>	<b>2,354</b>	<b>27,871</b>
Autres produits	0	0	0	0
Autres charges	-0,739	-0,632	-0,699	-0,719
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-13,903</b>	<b>-15,927</b>	<b>1,656</b>	<b>27,152</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-13,903</b>	<b>-15,927</b>	<b>1,656</b>	<b>27,152</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-4,319	-42,223	5,754	-51,545
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16,834	0,49	0	0,023
Frais de négociation	0	0	0	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>12,515</b>	<b>-41,733</b>	<b>5,754</b>	<b>-51,523</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-1,388</b>	<b>-57,66</b>	<b>7,41</b>	<b>-24,37</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>12,515</b>	<b>-41,733</b>	<b>5,754</b>	<b>-51,523</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0	0
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>12,515</b>	<b>-41,733</b>	<b>5,754</b>	<b>-51,523</b>
Régl sur souscriptions de l'exercice	0	0	0	-0,07
<b>Valeur liquidative</b>	<b>958,213</b>	<b>959,601</b>	<b>1 017,26</b>	<b>1 009,85</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>2,30%</b>	<b>2,33%</b>	<b>1,90%</b>	<b>1,06%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>-0,07%</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,07%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>-1,45%</b>	<b>-1,61%</b>	<b>0,16%</b>	<b>2,66%</b>



### **5-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- a) 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- b) 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.



**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE  
MAXULA JASMIN**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 26 Octobre 2022*

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « MAXULA  
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « MAXULA  
GESTION »,**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **17.508.109 DT** et une valeur liquidative égale à **106,465 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » conformément aux règles de déontologie



qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR MAXULA JASMIN** des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Il ressort que le **FCPR MAXULA JASMIN** a placé, au 31.12.2021, **15,66%** des montants souscrits dans des actions **ALUMEAGE**. En conséquence, le seuil de **15 %** autorisé a été dépassé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la



capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Skander MILADI**



**ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31.12.2021**



**FCPR MAXULA JASMIN**

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2021

*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<u>AC 1</u>	<b>16 765 977</b>	<b>16 676 417</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		15 228 204	14 406 761
b - Obligations et valeurs assimilées		1 537 773	1 417 030
c - Autres valeurs		0	852 626
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<u>AC 2</u>	<b>1 012 837</b>	<b>41 785</b>
a - Placements monétaires		998 235	0
b - Disponibilités		14 602	41 785
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<u>AC 3</u>	<b>70 546</b>	<b>1 556 984</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>17 849 360</b>	<b>18 275 187</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA 1</u>	320 295	260 522
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA 2</u>	20 956	14 522
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>341 251</b>	<b>275 045</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	15 887 950	16 389 473
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>1 620 159</b>	<b>1 610 669</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 610 669	1 624 920
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 490	-14 251
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>17 508 109</b>	<b>18 000 142</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>17 849 360</b>	<b>18 275 187</b>

FCPR MAXULA JASMIN

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2021**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2021</u> <u>Au 31.12.2021</u>	<u>Du 01.01.2020</u> <u>Au 31.12.2020</u>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>319 825</b>	<b>304 431</b>
a- Dividendes		121 764	213 004
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		94 610	38 801
c - Revenus des autres valeurs		103 452	52 626
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	82 118	49 754
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>401 943</b>	<b>354 185</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-380 295	-358 076
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>21 648</b>	<b>-3 891</b>
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-12 159	-10 360
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 489</b>	<b>-14 251</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>9 489</b>	<b>-14 251</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-500 290	-121 747
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-1 232	9 497
Frais de négociation		-1	-1
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-492 034</b>	<b>-126 502</b>



**FCPR MAXULA JASMIN**

**Etat de variation de l'actif net**  
 Exercice clos le 31 décembre 2021  
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<b>Du 01.01.2021 Au 31.12.2021</b>	<b>Du 01.01.2020 Au 31.12.2020</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>-492 034</u></b>	<b><u>-126 502</u></b>
a - Résultat d'exploitation	9 489	-14 251
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-500 290	-121 747
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1 232	9 497
d - Frais de négociation de titres	-1	-1
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-492 034</b>	<b>-126 502</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	18 000 142	18 126 644
b - en fin d'exercice	17 508 109	18 000 142
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	164 449	164 449
b - en fin d'exercice	164 449	164 449
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,465</b>	<b>109,457</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-2,733%</b>	<b>-0,698%</b>



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31.12.2021**

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCPR MAXULA JASMIN** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 Août 2017.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.444.900 DT libérés totalement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01<sup>er</sup> Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous les revenus de capitaux mobiliers.

**FCPR MAXULA JASMIN** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**



Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**

***AC 1 : Portefeuille titres***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 16.765.977 DT et se détaille comme suit :

**FCPR MAXULA JASMIN**

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- values potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2021	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
<b>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>							
<b>Actions cotées</b>							
SOCIETE OFFICE PLAST	1 148 540	2 401 491 2 401 491	-426 002 -426 002	1 975 489 1 975 489	13,45% 13,45%	14,60% 14,60%	Coût Moyen Pondéré
<b>Actions non cotées</b>							
SOCIETE STIP	1 500 000	1 500 000	-780 000	720 000	8,40%	9,12%	Valeur Mathématique
SOCIETE GALVAMETAL	9 000	900 000	0	900 000	5,04%	5,47%	Valeur Nominale
SOCIETE GALLIEN PHARMA	240 000	2 400 000	0	2 400 000	13,45%	14,59%	Dernière Transaction
SOCIETE ALUMENAGE	105 202	1 575 000	529 040	2 104 040	8,82%	9,58%	Dernière Transaction
SOCIETE NEW BOX TUNISIA	240 000	2 400 000	0	2 400 000	13,45%	14,59%	Valeur Nominale
SOCIETE PALMAWOOD	150 000	1 500 000	0	1 500 000	8,40%	9,12%	Valeur Nominale
SOCIETE POLYMED	40 000	400 000	0	400 000	2,24%	2,43%	Valeur Nominale
SOCIETE MED ENVIRONNEMENT	20 000	200 000	76 200	276 200	1,12%	1,22%	Valeur Mathématique
		<b>10 875 000</b>	<b>-174 760</b>	<b>10 700 240</b>	<b>60,93%</b>	<b>66,13%</b>	
<b>Titres des OPCVM</b>							
MAXULA PLACEMENT SICAV	22 569	2 342 433	33 564	2 375 997	13,12%	14,24%	Valeur Liquidative
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 650	174 494 2 516 927	1 985 35 549	176 479 2 552 476	1,00% 14,12%	1,06% 15,31%	Valeur Liquidative
		<b>15 793 418</b>	<b>-565 213</b>	<b>15 228 204</b>	<b>88,50%</b>	<b>96,04%</b>	
<b>b - Obligations et valeurs assimilées</b>							
EO WIFACK ISLAMIQUE 2019-1	5 000	300 000	12 773	312 773	1,68%	1,82%	Coût Amorti
OCA ALUMENAGE	100 000	1 000 000	0	1 000 000	5,60%	6,08%	Coût Amorti
OCA POLYMED	22 500	225 000	0	225 000	1,26%	1,37%	Coût Amorti
		<b>1 525 000</b>	<b>12 773</b>	<b>1 537 773</b>	<b>8,54%</b>	<b>9,27%</b>	
<b>Sous-Total 2</b>		<b>17 318 418</b>	<b>-552 440</b>	<b>16 765 977</b>	<b>97,04%</b>	<b>105,31%</b>	
<b>Total (1+2)</b>							



**AC 2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 1.012.837 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
<b>a - Placements monétaires</b>		
Certificats de dépôt	1 000 000	0
Intérêts courus sur CD	-4 012	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD	802	0
Intérêts précomptés sur CD	1 805	0
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur CD	-361	0
<b>b - Disponibilités</b>		
	<b>998 235</b>	<b>0</b>
Avoirs en banques	14 602	41 785
<b>Total</b>	<b>1 012 837</b>	<b>41 785</b>

**AC 3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 70.546 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Régularisation sur rachat de titres SICAV	0	1 556 984
Intérêts à recevoir/OCA ALUMENAGE	64 468	0
Intérêts à recevoir/CCA ALUMENAGE	6 078	0
<b>Total</b>	<b>70 546</b>	<b>1 556 984</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 320.295 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire à payer	288 955	195 855
Rémunération du dépositaire à payer	31 340	64 667
<b>Total</b>	<b>320 295</b>	<b>260 522</b>



**PA 2 : Autres créiteurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021** à 20.956 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	9 983	8 222
Redevance du CMF à payer	1 751	1 800
Retenues à la source à payer	9 222	4 500
<b>Total</b>	<b>20 956</b>	<b>14 522</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31.12.2020</b>	
Montant en Nominal	16 444 900
Nombre de parts	164 449
Nombre de porteurs de parts	50
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31.12.2021</b>	
Montant en Nominal	16 444 900
Nombre de parts	164 449
Nombre de porteurs de parts	50



Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital début de période au 01.01.2020</b>	<b>16 389 473</b>	<b>16 389 473</b>
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-501 523</b>	<b>1 118 636</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-500 290	-500 290
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-1 232	-1 232
Frais de négociation	-1	-1
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 610 669
Sommes distribuables de l'exercice		9 490
<b>Montant Fin de période au 31.12.2021</b>	<b>15 887 950</b>	<b>17 508 109</b>

#### NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### *PR 1 : Revenus du portefeuille-titres*

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021, dont le montant s'élève à 319.825 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>a- Dividendes</b>		
Dividendes Maxula Placement SICAV	86 120	198 462
Dividendes Maxula Investissement SICAV	14 135	14 543
Dividendes Office Plast	21 509	0
<b>b - Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
Intérêts échus sur obligations (Résultat)	123 585	53 500
Retenue à la source sur Intérêts échus sur obligations (Résultat)	-24 718	-10 500
Intérêts courus sur obligations (Résultat)	-5 322	-5 249
Retenue à la source sur Intérêts courus sur obligations (Résultat)	1 064	1 050
<b>c - Revenus des autres valeurs (Comptes courants associés)</b>		
Intérêts courus sur CCA (Résultat)	-60 822	65 782
Retenue à la source sur intérêts courus sur CCA (Résultat)	12 164	-13 156
Intérêts échus sur CCA (Résultat)	190 130	0



Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Retenue à la source sur intérêts courus sur CCA (Résultat)	-38 021	0
<b>Total</b>	<b>319 825</b>	<b>304 431</b>

**PR 2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021, dont le montant s'élève à 82.118 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Certificats de dépôt</b>		
Intérêts échus sur certificats de dépôt (Résultat)	100 842	62 193
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD (Résultat)	-20 168	-12 439
Intérêts courus sur certificats de dépôt (Résultat)	1 805	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD (Résultat)	-361	0
<b>Total</b>	<b>82.118</b>	<b>49 754</b>

**CH 1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 380.295 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire	348 956	325 855
Rémunération du dépositaire	31 340	32 220
<b>Total</b>	<b>380 295</b>	<b>358 076</b>



**CH 2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 12.159 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2021 Au 31.12.2021</b>	<b>Du 01.01.2020 Au 31.12.2020</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 983	8 223
Redevance du CMF	1 751	1 800
Commissions bancaires	236	214
Impôts et taxes	135	120
Droit de timbre	3	3
Autres Frais	51	0
<b>Total</b>	<b>12 159</b>	<b>10 360</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Revenus des placements	2,444	2,154	6,930
Charges de gestion des placements	-2,313	-2,177	-0,918
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>0,132</b>	<b>-0,023</b>	<b>6,012</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,074	-0,063	-0,073
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,058</b>	<b>-0,086</b>	<b>5,939</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,058</b>	<b>-0,086</b>	<b>5,939</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-3,042	-0,740	0,154
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,007	0,058	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-3,050</b>	<b>-0,682</b>	<b>0,154</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-2,992</b>	<b>-0,768</b>	<b>6,092</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-3,050</b>	<b>-0,683</b>	<b>0,154</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,050</b>	<b>-0,683</b>	<b>0,154</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,465</b>	<b>109,457</b>	<b>110,227</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>2,14%</b>	<b>1,98%</b>	<b>0,86%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,07%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>-0,05%</b>	<b>-0,08%</b>	<b>5,56%</b>

### ***5-3 Rémunération du gestionnaire***

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- a) 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- b) 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### ***5-4 Rémunération du dépositaire***

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.



**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE  
MAXULA JASMIN PMN**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 26 Octobre 2022*

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « MAXULA  
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « MAXULA  
GESTION »,**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **3.230.525DT** et une valeur liquidative égale à **103.047DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états



financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le **FCPR MAXULA JASMIN PMN** porte sur un montant projeté de 20.040.000 DT. Au 31.12.2021, il a été souscrit à hauteur de 3.135.000 DT totalement libérés. Selon le courrier reçu du conseil du marché financier, daté du 02 Février 2021, il a été décidé de prolonger le deuxième closing pour la date du 31-12-2021, initialement prévue 22-03-2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque «**FCPR MAXULA JASMIN PMN**» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «**FCPR MAXULA JASMIN PMN**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque «**FCPR MAXULA JASMIN PMN**».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne :***

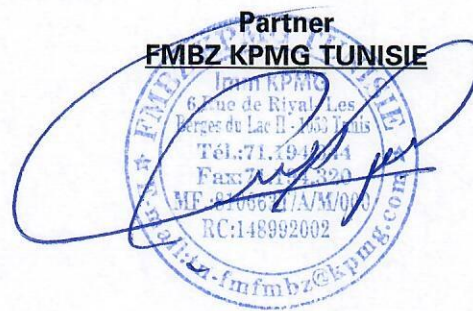
En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Skander MILADI**





**ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31.12.2021**

FCPR MAXULA JASMIN PMN

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<u>AC1</u>	<b>2 050 083</b>	<b>395 335</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 050 083	395 335
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs		0	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<u>AC2</u>	<b>1 473 780</b>	<b>1 847 068</b>
a - Placements monétaires		997 593	1 493 877
b - Disponibilités		476 187	353 191
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>3 523 863</b>	<b>2 242 403</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	58 008	37 255
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	235 329	10 093
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>293 338</b>	<b>47 347</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>3 132 270</b>	<b>2 131 484</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>98 256</b>	<b>63 572</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		63 572	41 983
b - Sommes distribuables de l'exercice		34 684	21 589
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 230 525</b>	<b>2 195 056</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>3 523 863</b>	<b>2 242 403</b>

## FCPR MAXULA JASMIN PMN

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2021**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Note	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>11 181</b>	<b>59 290</b>
a- Dividendes		11 181	59 290
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	131 809	37 970
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>142 990</b>	<b>97 260</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-102 058	-71 305
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>40 932</b>	<b>25 956</b>
Autres produits	-	0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-6 248	-4 366
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>34 684</b>	<b>21 589</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>34 684</b>	<b>21 589</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 116	2 820
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-330	-2 835
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>35 469</b>	<b>21 574</b>



FCPR MAXULA JASMIN PMN

Etat de variation de l'actif net  
Exercice clos le 31 décembre 2021  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>35 469</u></b>	<b><u>21 574</u></b>
a - Résultat d'exploitation	34 684	21 589
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 116	2 820
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-330	-2 835
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>	<b><u>50 000</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>1 000 000</b>	<b>50 000</b>
Capital	1 000 000	50 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>1 035 469</u></b>	<b><u>71 574</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	2 195 056	2 123 482
b - en fin d'exercice	3 230 525	2 195 056
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	21 350	20 850
b - en fin d'exercice	31 350	21 350
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b><u>103,047</u></b>	<b><u>102,813</u></b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u></b>	<b><u>0,23%</u></b>	<b><u>0,95%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31.12.2021**



## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de la **BANQUE NATIONALE AGRICOLE** et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Décembre 2018.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100DT chacune. **Au 31.12.2021**, il a été souscrit à hauteur de 3.135.000DT libérés intégralement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01<sup>er</sup> Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous les revenus de capitaux mobiliers.

**FCPR MAXULA JASMIN PMN** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la **BANQUE NATIONALE AGRICOLE**. Le gestionnaire étant **MAXULA GESTION**.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.



### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

#### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**

***AC1 : Portefeuille titres***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 2.050.083DT et se détaille comme suit :



**FCPR MAXULA JASMIN PMN**

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus ou moins-values potentielles	Valeur au 31.12.2021	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
<b>a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>							
<b>Actions non cotées</b>							
Société ALUMENAGE	22 500	450 000	0	450 000	13,93%	14,35%	Coût d'acquisition
GALIEN PHARMACEUTICALS	30 000	300 000	0	300 000	9,29%	9,57%	Dernière Transaction
Société POLYMED	30 000	300 000	0	300 000	9,29%	9,57%	Coût d'acquisition
SKAN AGRO	4 700	470 000	0	470 000	14,55%	14,99%	Coût d'acquisition
STE TUNISIENNE PRODUCTION SOLUBLE	29 900	299 000	0	299 000	9,26%	9,54%	Coût d'acquisition
		<b>1 819 000</b>	<b>0</b>	<b>1 819 000</b>	<b>56,31%</b>	<b>58,02%</b>	
<b>Titres des OPCVM</b>							
MAXULA PLACEMENT SICAV	2 195	230 648	435	231 083	7,14%	7,36%	Valeur liquidative
		<b>230 648</b>	<b>435</b>	<b>231 083</b>	<b>7,14%</b>	<b>7,36%</b>	
<b>Total</b>		<b>2 049 648</b>	<b>435</b>	<b>2 050 083</b>	<b>63,45%</b>	<b>65,38%</b>	



## AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 1.473.780DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
<b>a - Placements monétaires</b>		
Certificats de dépôt	1 000 000	1 500 000
Intérêts précomptés sur CD (Bilan)	-4 012	-8 209
Retenue à la source / intérêts précomptés sur CD (Bilan)	802	1 642
Intérêts courus sur CD (Bilan)	1 003	556
Retenue à la source / intérêts courus sur CD (Bilan)	-201	-111
<b>Sous-Total</b>	<b>997 593</b>	<b>1 493 877</b>
<b>b - Disponibilités</b>		
Dépôts à vue	476 166	351 611
Intérêts courus sur Dépôts à vue (Bilan)	26	1 975
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Dépôts à vue (Bilan)	-6	-395
Dépôts à terme	0	0
Intérêts courus sur Dépôts à terme (Bilan)	0	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Dépôts à terme (Bilan)	0	0
<b>Sous-Total !!</b>	<b>476 187</b>	<b>353 191</b>
<b>Total</b>	<b>1 473 780</b>	<b>1 847 068</b>

## PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 58.008DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire à payer	46 108	25 355
Rémunération du dépositaire à payer	11 900	11 900
<b>Total</b>	<b>58 008</b>	<b>37 255</b>



**PA2 : Autres créiteurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021** à 235.329DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	5 756	3 873
Redevance CMF à payer	323	220
Libération reliquat Capital STPS	224 500	0
Retenue à la source due	5 000	6 000
<b>Total</b>	<b>235 329</b>	<b>10 093</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31.12.2020</b>	
Montant en Nominal	2 135 000
Nombre de parts	21 350
Nombre de porteurs de parts	6
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	1 000 000
Nombre de parts	10 000
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31.12.2021</b>	
Montant en Nominal	3 135 000
Nombre de parts	31 350
Nombre de porteurs de parts	6

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital début de période au 01.01.2021</b>	<b>2 131 484</b>	<b>2 131 484</b>
Souscriptions de la période	1 000 000	1 000 000
Rachats de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>786</b>	<b>99 041</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 116	1 115
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-330	-330
Frais de négociation	0	0
Commissions de souscription	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		63 572
Sommes distribuables de l'exercice		34 684
<b>Montant Fin de période au 31.12.2021</b>	<b>3 132 270</b>	<b>3 230 525</b>

#### NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### *PR1 : Revenus du portefeuille-titres*

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021, dont le montant s'élève à 11.181DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>a- Dividendes</b>		
Dividendes Maxula Placement SICAV	11 181	59 290
<b>Total</b>	<b>11 181</b>	<b>59 290</b>



**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021, dont le montant s'élève à 131.809DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
<b>Certificats de dépôt</b>		
Intérêts Echus sur CD (Résultat)	158 964	16 113
Retenue à la source sur intérêts échus sur CD (Résultat)	-31 793	-4 513
Intérêts courus sur CD (Résultat)	447	556
Retenue à la source sur intérêts courus sur CD (Résultat)	-89	-111
<b>Dépôts à vue</b>		
Intérêts courus sur Dépôts à vue (Résultat)	7 200	1 973
Retenue à la source sur Intérêts courus sur DAV (Résultat)	-1 440	-395
Intérêts échus sur Dépôts à vue (Résultat)	-1 948	304
Retenue à la source sur Intérêts échus sur DAV (Résultat)	389	-61
<b>Dépôts à terme</b>		
Intérêts courus sur Dépôts à terme (Résultat)	0	-12 471
Retenue à la source sur Intérêts courus sur DAT (Résultat)	0	2 494
Intérêts échus sur Dépôts à terme (Résultat)	0	43 150
Retenue à la source sur Intérêts courus sur DAT (Résultat)	0	-9 069
Régularisation des commissions bancaires	78	0
<b>Total</b>	<b>131 809</b>	<b>37 970</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 102.058DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire	96 108	65 355
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
<b>Total</b>	<b>102 058</b>	<b>71 305</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 6.248 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2021 Au 31.12.2021</b>	<b>Du 01.01.2020 Au 31.12.2020</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 756	3 873
Redevance CMF	323	220
Commissions bancaires	31	107
Impôts et taxes	135	165
Droit de timbre	2	2
<b>Total</b>	<b>6 248</b>	<b>4 366</b>



## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Revenus des placements	4,561	4,556
Charges de gestion des placements	-3,255	-3,340
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>1,306</b>	<b>1,216</b>
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,199	-0,205
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,106</b>	<b>1,011</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,106</b>	<b>1,011</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,036	0,132
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,011	-0,133
Frais de négociation	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,025</b>	<b>-0,001</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1,131</b>	<b>1,010</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,025</b>	<b>-0,001</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,025</b>	<b>-0,001</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>103,047</b>	<b>102,813</b>
<b>Charges de gestion / actif net moyen</b>	<b>3,76%</b>	<b>3,30%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,23%</b>	<b>0,20%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>-1,28%</b>	<b>1,00%</b>



### ***5-3 Rémunération du gestionnaire***

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN PMN** est confiée à la société **MAXULA GESTION**. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à 2,5% HT du montant de l'actif net, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### ***5-4 Rémunération du dépositaire***

La fonction de dépositaire est confiée à la **BANQUE NATIONALE AGRICOLE**. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.

# **FCPR Tuninvest Croissance**

## **Rapport général du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 Décembre 2021  
AMC Ernst & Young

## **SOMMAIRE**

	<b><u>PAGE</u></b>
I- RAPPORT GÉNÉRAL	2
II- ETATS FINANCIERS	6



## **I – RAPPORT GENERAL**

**FCPR TUNINVEST CROISSANCE**  
**Rapport Général du commissaire aux comptes**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021**

**Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire Tuninvest Gestion Financière (T.G.F.),**

## **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du FCPR Tuninvest Croissance, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 16 573 327 DT, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à 579 083 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire de T.G.F.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers**

La direction du gestionnaire Tuninvest Gestion Financière est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants



obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAOURINE**

**Tunis, le 29 juin 2022**



## **II – ETATS FINANCIERS**

- **BILAN**
- **ÉTAT DE RESULTAT**
- **ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**
- **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**FCPR Tuninvest Croissance**  
**BILAN arrêté au 31 Décembre 2021**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>	<b>4.1</b>	<b>16 654 578</b>	<b>27 257 423</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		13 654 578	22 893 508
Autres valeurs		3 000 000	4 363 915
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.2</b>	<b>510</b>	<b>644</b>
Disponibilités		510	644
<b>Total Actif</b>		<b>16 655 088</b>	<b>27 258 067</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.3</b>	<b>14 280</b>	<b>14 280</b>
<b>PA2 - Créditeurs divers</b>	<b>4.4</b>	<b>67 481</b>	<b>76 997</b>
<b>Total Passif</b>		<b>81 761</b>	<b>91 277</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1 - Capital</b>	<b>4.5</b>	<b>22 154 968</b>	<b>32 169 348</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>(5 581 641)</b>	<b>(5 002 558)</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(5 002 558)	(4 517 893)
Sommes distribuables de l'exercice		(579 083)	(484 665)
<b>Actif Net</b>		<b>16 573 327</b>	<b>27 166 790</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>16 655 088</b>	<b>27 258 067</b>



**FCPR Tuninvest Croissance**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**De l'exercice clos au 31-12-2021**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021	Période allant du 01-01-2020 au 31-12-2020
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	2 194	191 470
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.7	15 869	313
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>18 063</b>	<b>191 783</b>
CH1 - Charges de gestion des placements	4.8	(569 118)	(612 781)
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>(551 055)</b>	<b>(420 998)</b>
PR3 - Autres produits		-	-
CH2 - Autres charges	4.9	(28 028)	(63 667)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(579 083)</b>	<b>(484 665)</b>
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(579 083)</b>	<b>(484 665)</b>
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	4.1	247 886	(11 466 348)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4.1	(1 422 559)	8 870 613
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(1 753 756)</b>	<b>(3 080 400)</b>

**FCPR Tuninvest Croissance**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**de l'exercice clos au 31-12-2021**  
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021	Période allant du 01-01-2020 au 31-12-2020
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u></b>	<b>(1 753 756)</b>	<b>(3 080 400)</b>
a- Résultat d'exploitation	(579 083)	(484 665)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	247 886	(11 466 348)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 422 559)	8 870 613
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	-	-
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>(8 839 707)</b>	-
<b>a / Souscriptions</b>	-	-
Capital libéré	-	-
Droit d'entrée	-	-
<b>b / Rachats</b>	<b>(8 839 707)</b>	-
Capital	(7 471 000)	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(1 368 707)	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>10 593 463</b>	<b>(3 080 400)</b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>		
Début de période	27 166 790	30 247 190
Fin de période	16 573 327	27 166 790
<b>AN5 - <u>Nombre de Parts</u></b>		
Début de période	255 640	255 640
Fin de période	180 930	255 640
<b>Valeur liquidative</b>	<b>91.601</b>	<b>106.270</b>
<b>AN6 - Taux de rendement annuel (%)</b>	<b>-38,99%</b>	<b>-10,18%</b>

**FCPR Tuninvest Croissance**  
**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021**

**1. Présentation du Fonds**

**Dénomination du fonds :** FCPR Tuninvest Croissance.

**Nature juridique du fonds :** Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

**Textes applicables au fonds :** Régi par les dispositions de :

- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

**Siège social du gestionnaire du fonds :** Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis.

**Montant du fonds :** Trente-cinq millions (35 000 000) de dinars tunisiens répartis en 350 000 parts d'un montant nominal de 100 DT chacune.

**Catégorie de parts constituant le fonds :** 350 000 parts répartis en 340 000 parts de catégorie A de 100 dinars chacune dont la souscription est ouverte aux investisseurs et 10 000 parts de catégorie B d'un montant nominal de 100 dinars chacune dont la souscription ouverte au Gestionnaire.

Il est à préciser que, conformément au bulletin de souscription signé entre KfW et le Fonds en date du 31 mars 2014, l'engagement de libération des parts souscrites (58 000 parts) est limité à la contrevaletur en dinars de 2,5 millions d'Euros par application du taux de change effectif à chaque appel de fonds, soit un montant estimé à 5 800 000 DT.

A l'issue du dernier appel de fonds réalisé le 05 Février 2019, le total des libérations de KfW a totalisé 5 564 000 DT équivalent au montant souscrit en Euro.

Ainsi, le montant souscrit par tous les souscripteurs au 31 décembre 2019 a été réduit de 25 800 000 DT à 25 564 000 DT.

En Février 2021, un remboursement de 74 710 parts a été effectué pour une valeur de 7 471 000 DT.

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 18 093 000 DT réparti en 180 930 parts, détaillé comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts souscrites	Montant souscrit (En DT)	Montant libéré (En DT)
SILATECH	34 793	3 479 300	3 479 300
KFW	38 717	3 871 700	3 871 700
CDC Entreprises Elan PME	27 834	2 783 400	2 783 400
TAEF	27 834	2 783 400	2 783 400
TUNISIE LEASING ET FACTORING	20 876	2 087 600	2 087 600
AMEN BANK	20 876	2 087 600	2 087 600
TUNINVEST GESTION FINANCIERE	10 000	1 000 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>180 930</b>	<b>18 093 000</b>	<b>18 093 000</b>

**Référence de l'agrément du fonds :** Agrément n° 46/2012 du 17 Décembre 2012 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

**Durée du fonds :** Douze (12) ans à compter de la date de constitution du Fonds.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

**Promoteurs du fonds :** AMEN BANK et la société Tuninvest Gestion Financière.



**Société de gestion** : La société « Tuninvest Gestion Financière » société anonyme au capital de 1 000 000 dinars tunisiens.

**Banque dépositaire** : AMEN BANK dont le siège social est situé à Avenue Mohamed V Tunis.

**Commissaire aux comptes** : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG, membre du réseau international ERNST & YOUNG et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

**Lieu des souscriptions** : AMEN BANK.

**Périodicité de calcul de la V.L** : Annuellement au 31 décembre.

## 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

## 3. Principes comptables adoptés

Les principes comptables adoptés par FCPR Tuninvest Croissance pour l'élaboration des états financiers se résument ainsi :

### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les profits sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2. Evaluation des placements

#### Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Titres des OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.3. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat****4.1 Portefeuille titres**

Le portefeuille titres se détaille comme suit :

Désignation du titre	Secteur d'activité	Coût d'acquisition	Plus ou moins-value	Valeur au 31/12/2021	% Actif
<b>Actions, valeurs assimilées et droits attachés</b>		<b>13 405 290</b>	<b>249 288</b>	<b>13 654 578</b>	<b>82%</b>
<b>* Actions non cotées</b>		<b>11 422 150</b>	<b>203 375</b>	<b>11 625 525</b>	<b>70%</b>
TECHNOGAS SA	Mines et Energies	500 000	(500 000)	-	0,00%
LAJNEF MAISON BOIS	Construction en bois	772 170	(772 170)	-	0%
SMRI AMAL	Traitement des déchets	3 250 000	(3 250 000)	-	0%
CFE Tunisie	Microfinance	1 649 980	913 336	2 563 316	15%
GOURMANDISE	Pâtisserie et chocolaterie	500 000	1 597 700	2 097 700	13%
MEDIANET	Agence Com et web	1 000 000	699 095	1 699 095	10%
MAS	Industrie d'Aluminium	3 750 000	1 515 414	5 265 414	32%
<b>* Titres des OPCVM</b>		<b>1 983 140</b>	<b>45 914</b>	<b>2 029 053</b>	<b>12%</b>
Actions des SICAV (Amen Première)		25 888	(990)	24 897	0,15%
Actions des SICAV (Tunisie SICAV)		1 957 252	46 904	2 004 156	12%
<b>Autres valeurs</b>		<b>5 727 830</b>	<b>(2 727 830)</b>	<b>3 000 000</b>	<b>18%</b>
<b>* Obligations Convertibles en Actions</b>		<b>2 727 830</b>	<b>(2 727 830)</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
LAJNEF MAISON BOIS	Construction en bois	1 977 830	(1 970 830)	-	0%
TECHNOGAS SA	Mines et Energies	750 000	(750 000)	-	0%
<b>* Compte Courant Associé</b>		<b>3 000 000</b>	<b>-</b>	<b>3 000 000</b>	<b>18%</b>
GOURMANDISE	Pâtisserie et chocolaterie	3 000 000	-	3 000 000	18%
<b>Total</b>		<b>19 133 120</b>	<b>(2 478 542)</b>	<b>16 654 578</b>	<b>100%</b>

## Détail des plus (ou moins) values

Montant en TND	31/12/2021	31/12/2020
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres</b>	<b>247 886</b>	<b>-11 466 348</b>
<i>Actions non cotées</i>		
ESPRIT	0	-7 309 644
AMAL	-325 000	-1 331 095
CFE	88 316	0
LMB	-1 375 000	-906 500
POLYMERS	1 591 400	-1 591 400
MAS	400 367	-436 945
MEDIANET	397 973	58 322
TECHNOGAS	-625 000	5 000
<i>Titres des OPCVM</i>		
Tunisie SICAV	94 827	46 904
Amen Première	3	-990
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>	<b>-1 422 559</b>	<b>8 870 613</b>
<i>Actions non cotées</i>		
ESPRIT	0	8 876 535
POLYMERS	-1 591 397	0
<i>Titres des OPCVM</i>		
Tunisie SICAV	169 567	248
Amen Première	-729	-6 171

## 4.2 Placements monétaires et disponibilités

Montant en TND	31/12/2021	31/12/2020
<b>Disponibilités</b>		
Compte bancaire ouvert chez Amen Bank	403	483
Compte titre ouvert chez Tunisie Valeurs	107	161
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>644</b>

## 4.3 Opérateurs créditeurs

Montant en TND	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du dépositaire	14 280	14 280
<b>Total</b>	<b>14 280</b>	<b>14 280</b>

## 4.4 Crédoeurs divers

Montant en TND	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires Commissaires aux comptes	12 150	12 150
Frais d'assurance	53 903	42 403
Etat, autres impôts et taxes à payer	1 428	22 444
<b>Total</b>	<b>67 481</b>	<b>76 997</b>



**4.5 Capital**

<b>Capital au 31/12/2020</b>	
Montant	<b>32 169 348</b>
Nombre de parts émises	<b>255 640</b>
Nombre de copropriétaires	<b>7</b>
<b>Souscriptions réalisées (Libérées)</b>	
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-
<b>Rachats réalisés (Libérés)</b>	
Montant	<b>(7 471 000)</b>
Nombre de parts rachetées	<b>(74 710)</b>
Nombre de copropriétaires	<b>6</b>
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	247 886
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 422 559)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 368 707)
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
<b>Capital au 31/12/2021</b>	
Montant	<b>22 154 968</b>
Nombre de parts émises	<b>180 930</b>
Nombre de copropriétaires	<b>7</b>

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2021 à **22 154 968** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Capital souscrit appelé et versé	18 093 000	25 564 000
Prime d'émission	145 030	145 030
Plus ou moins-values potentielles sur actions	(2 383 713)	(2 631 598)
Plus ou moins-values réalisées sur titres	7 669 358	9 091 916
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(1 368 707)	-
<b>Total</b>	<b>22 154 968</b>	<b>32 169 348</b>

**4.6 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus provenant du portefeuille s'élèvent à 2 194 DT au titre de l'exercice 2021 et représentent les dividendes des SICAV.

**4.7 Revenus des placements monétaires**

Montant en TND	2021	2020
Intérêts créditeurs sur les avoirs en banque	15 869	313
<b>Total</b>	<b>15 869</b>	<b>313</b>

**4.8 Charges de gestion des placements**

Montant en TND	2021	2020
Rémunération du gestionnaire	554 838	598 501
Rémunération du dépositaire	14 280	14 280
<b>Total</b>	<b>569 118</b>	<b>612 781</b>

**4.9 Autres charges**

Montant en TND	2021	2020
Honoraires Avocats	-	1 000
Honoraires Commissaires aux comptes	12 333	12 767
Primes d'assurance	11 500	11 475
Charges diverses d'exploitation	2 211	38 035
Services bancaires et assimilés	1 984	390
<b>Total</b>	<b>28 028</b>	<b>63 667</b>

## 5 Autres notes aux états financiers

### 5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2021	2020
Revenus des placements	0,100	0,750
Charges de gestion des placements	-3,146	-2,397
<b>Revenu net des placements</b>	<b>-3,046</b>	<b>-1,647</b>
Autres produits	-	-
Autres charges	-0,155	-0,249
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-3,201</b>	<b>-1,896</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,201</b>	<b>-1,896</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1,370	-44,853
Plus (ou moins) values réalisés sur cession des titres	-7,862	34,700
<b>Plus ou moins-values sur titres (2)</b>	<b>- 6,492</b>	<b>-10,154</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-9,693</b>	<b>-12,050</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>- 6,492</b>	<b>-10,154</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>- 6,492</b>	<b>-10,154</b>
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	91,601	106,270
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-2,60%	-2,13%
Autres charges/actif net moyen	-0,13%	-0,22%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-2,65%	-1,69%

### 5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion du Fonds reçoit des honoraires qui sont fixés à 2,5% H.T.V.A. des montants souscrits par les porteurs de parts dans le capital du Fonds. Les honoraires de gestion sont facturés par T.G.F. trimestriellement et d'avance.

En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de gestion seront calculés au prorata temporis. Les honoraires de gestion au titre de l'exercice 2021 s'élève à 554 838 dinars TTC.

2- Le dépositaire Amen Bank perçoit une rémunération qui est égale à 0,1% H.T.V.A. du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de de 10 000 dinars en H.T.V.A et un maximum de 12 000 H.T.V.A. Elle s'élève au titre de l'exercice 2021 à 14 280 dinars TTC.



**5.3 Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 22 juin 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

---

# FCPR INKADH

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE, BENEFICIAINT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE

---

*RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021*



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (T.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

IU:0048096H - MF : 048096 IIAM 000

Mail : [administration@finor.com.tn](mailto:administration@finor.com.tn)

**FCPR INKADH**  
**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE, BENEFICIAINT D'UNE PROCEDURE ALLEE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

---

**SOMMAIRE**

---

**I- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**II- ETATS FINANCIERS**

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de variation de l'actif net
- 4- Notes aux états financiers



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2021



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000  
Mail : administration@finor.com.tn

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les membres du conseil d'administration  
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »  
gestionnaire de « FCPR INKADH »

### ***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR INKADH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 12.052.256, un actif net de D : 11.753.022 et un déficit de D : 746.978.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH ».

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 Mai 2022

**FINOR**

Mustapha MEDHIOUB



**FCPR INKADH**

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

---

Rue du Lac Constance, Les berges du lac, 1053 TUNIS

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

*Bilan*

*Etat de Résultat*

*Etat de Variation de l'actif net*

*Notes aux états financiers*

**FCPR INKADH**

**Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**

**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>11 796 380</u>
Actions et droits rattachés		10 000 000
Titres OPCVM		1 796 380
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>80 271</u>
Disponibilités		80 271
<b>Créances d'exploitation</b>	5	<u>175 605</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>12 052 256</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	83 300
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	215 934
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>299 234</u></u>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>Capital</b>	8	12 745 844
<b>Sommes distribuables</b>		
Sommes distribuables de l'exercice clos		-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(992 822)
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>11 753 022</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>12 052 256</u></u>



**FCPR INKADH**

**Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**

**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis**

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 23 février au 31 décembre 2021</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		-
Dividendes		-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	2 861
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		2 861
Charges de gestion des placements	10	(659 553)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(656 692)
Autres charges	11	(336 130)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(992 822)
Régularisation du résultat d'exploitation		-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(992 822)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		31 646
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		214 198
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(746 978)</b>

**FCPR INKADH**

**Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**

**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis**

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 23 février au 31 décembre 2021</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(746 978)</b>
Résultat d'exploitation	(992 822)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31 646
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	214 198
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>12 500 000</b>
<b>Souscriptions libérées</b>	
- Capital	12 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
<b>Rachats</b>	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>11 753 022</b>
<b>ACTIF NET</b>	
En début d'exercice	-
En fin d'exercice	11 753 022
<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
En début d'exercice	-
En fin d'exercice	50 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE (*)</b>	<b>235,060</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(5,98%)</b>

(\*) Correspondant à la valeur nominale d'une part libérée du quart, soit D: 250,

## **FCPR INKADH**

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée  
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

---

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

#### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCPR INKADH » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 24 septembre 2020 et le 11 Décembre 2020.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'objectif du Fonds est le placement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations qui représentent au moins 80% des souscriptions et la réalisation de revenus et de plus-values sur les capitaux investis.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution, soit le 23 février 2021. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 50.000.000 divisé en 5.000 parts d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune souscrites en totalité. La libération des parts est progressive sur appels du gestionnaire.

Au 31 décembre 2021, le montant appelé du fonds s'élève à D : 12.500.000 et le montant libéré est de D : 12.350.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR INKADH est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.



## NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Toutefois, par exception le premier exercice commence à courir à compter de la date de constitution du fonds jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, sans que la durée de l'exercice comptable ne puisse excéder 18 mois.

Ainsi, le premier exercice social s'étale du 23 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

## NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

### *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### *3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

#### *3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la cote*

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la cote de la Bourse, sont évalués en date d'arrêté, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent ;
- La méthode des multiples de résultats ;
- La méthode de l'actif net ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement.

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

En cas de perte de valeur, la valeur de l'investissement est diminuée du même montant.

S'il n'existe pas d'informations suffisantes pour déterminer précisément le montant de l'ajustement nécessaire, la juste valeur est diminuée par tranche de 25%.

### 3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la côte

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### **3.2- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 11.796.380 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Pourcentage de détention	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>			<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>85,08%</b>
<b><u>Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux</u></b>			<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>85,08%</b>
ATLAS PACKAGING	500 000	49,90%	5 000 000	5 000 000	42,54%
TUNICOM	714 286	28,85%	5 000 000	5 000 000	42,54%
<b>Tires OPCVM</b>			<b>1 764 734</b>	<b>1 796 380</b>	<b>15,28%</b>
FIDELITY SICAV PLUS	14 445		1 764 734	1 796 380	15,28%
<b>TOTAL</b>			<b>11 764 734</b>	<b>11 796 380</b>	<b>100,37%</b>



**FCPR INKADH***Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 23 février 2021</u>	-	-	-	
Acquisitions de l'exercice				
Actions non cotées	10 000 000		10 000 000	
Titres OPCVM	8 420 586		8 420 586	
Cessions de l'exercice				
Titres OPCVM	(6 655 852)		(6 655 852)	214 198
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres		31 646	31 646	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	11 764 734	31 646	11 796 380	214 198

**FCPR INKADH**

*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée*

*Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

**Note 5 : Créance d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 175.605, et s'analyse comme suit :

	<u><b>31 décembre 2021</b></u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	1 437
Souscripteurs de parts, montants appelés non libérés	150 000
Mac Private Management	23 659
Autre	509
<b>Total</b>	<u><b>175 605</b></u>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 83.300, et s'analyse comme suit :

	<u><b>31 décembre 2021</b></u>
Gestionnaire	59 500
Dépositaire	23 800
<b>Total</b>	<u><b>83 300</b></u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 215.934, et se détaille comme suit :

	<u><b>31 décembre 2021</b></u>
Redevance CMF	1 395
Honoraires commissaire aux comptes	15 000
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	70 000
Honoraires des prestataires de service	129 030
Etat, impôts et taxes à payer	509
<b>Total</b>	<u><b>215 934</b></u>

**FCPR INKADH**

*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée*

*Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

**Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 23 février au 31 décembre 2021, se détaillent ainsi :

Capital en début de période

Montant souscrit	-
Montant souscrit non appelé	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Souscriptions réalisées

Montant souscrit	50 000 000
Montant souscrit non appelé	(37 500 000)
Nombre de parts émises	50 000
Nombre de copropriétaires	6

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31 646
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	214 198

Capital au 31-12-2021

Montant	12 745 844
Nombre de parts	50 000
Nombre de copropriétaires	6



**FCPR INKADH**

**Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**

**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis**

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 2.861 et représente les intérêts des dépôts à vue.

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements enregistrées en 2021 s'élèvent à D : 659.553 et se détaillent comme suit :

	<b>2021</b>
Rémunération du gestionnaire	635 753
Rémunération du dépositaire	23 800
<b>Total</b>	<b>659 553</b>

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 336.130 et s'analyse comme suit :

	<b>2021</b>
Redevance CMF	1 395
Frais de constitution	59 500
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	190 050
Honoraires commissaire aux comptes	15 000
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	70 000
Impôt et taxe	60
Commissions bancaires	125
<b>Total</b>	<b>336 130</b>

**Note 12 : Autres informations****12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	0,057
Charges de gestion des placements	(13,191)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>(13,134)</u>
Autres charges	(6,723)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>(19,856)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>(19,856)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,284
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<u>4,917</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>(14,940)</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>4,917</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>4,917</u>
Distribution de dividende	-
Valeur liquidative	<u>235,060</u>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	
Charges / actif net moyen	5,44%
Autres charges / actif net moyen	2,77%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(8,19%)

## **FCPR INKADH**

**Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**

**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis**

### **12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du "FCPR INKADH" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à :

- 1.25% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds ;
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Ces honoraires sont payables en tranches trimestrielles d'avance.

Au-delà, les honoraires de gestion seront de 2% HT du montant du fonds diminué des montants restitués aux porteurs de parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

De plus, Le gestionnaire percevra une commission de surperformance de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 10%.

Cette rémunération est calculée après déduction de tous les frais et commissions sur la base de 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et un taux de rendement interne annuel de 10% au terme de sa durée de vie.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.